



Ville de Concarneau



Procès verbal du conseil municipal
du 14 décembre 2011

Conseil municipal du 14 décembre 2011
Ordre du jour

1	Culture : « ferme du Moros » Présentation du projet et plan de financement
2	Sports : Projet pôle tennis de Kerambreton
3	Moyens généraux - finances : Budget principal et budgets annexes 2012
4	Moyens généraux - finances : Tarifs des services municipaux 2012
5	Port de Plaisance : tarifs du port de plaisance - année 2012
6	Action sociale : Organisation et rémunération de l'astreinte sociale
7	Action sociale : Conventions avec l'association Objectif Emploi Solidarité
8	Archives - patrimoine : Dénomination de voies
9	Archives - patrimoine : Numérisation des registres de délibérations et demande de subvention à la DRAC
10	Education - jeunesse : Secours populaire - Subvention exceptionnelle
11	Culture : comité des fêtes de Lanriec - Salon des arts - Subvention exceptionnelle
12	Culture : Rêvôport - transfert de destinataire pour l'attribution de subvention
13	Culture : Convention avec l'association 4Ass et +
14	Moyens généraux - finances : OPH Quimper Cornouaille - Demande de garantie d'emprunt - 11 logements locatifs 21 rue Bayard (Ex bibliothèque rue Lapérouse)
15	Moyens généraux - finances : Taxe d'habitation - Abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides - modificatif apporté à la délibération du 29 septembre 2011
16	Moyens généraux finances : Musée de la pêche - versement anticipé de la subvention 2012
17	Action sociale : Croix-Rouge - subvention exceptionnelle
18	Moyens généraux - finances : Décisions budgétaires modificatives
19	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 14 décembre 2011

Mesdames et Messieurs bonsoir, il semblerait qu'il est l'heure. Je vous invite à prendre vos places, y compris Mme Depoid.

Je demande le silence si vous le voulez bien.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux, à la lecture des pouvoirs et à la nomination du secrétaire de séance qui sera ce soir Maguy Baqué.

(Appel des conseillers municipaux)

Au terme de la présentation de l'ordre du jour, nous aurons une question diverse concernant M Le Coz, s'il est présent.

Concernant l'ordre du jour du conseil municipal de ce 14 décembre, nous aborderons tout d'abord sur le plan culture la présentation du projet du plan de financement concernant la ferme du Moros.

Ensuite, M Quillivic présentera le projet pôle tennis de Kerambreton, il me reviendra l'honneur de présenter et de commenter le budget primitif 2012.

Mme Lemonnier nous parlera des tarifs municipaux 2012 et M Calvarin nous parlera des tarifs du port de plaisance. M Debuysier interviendra sur 2 délibérations d'action sociale mais qui concernent également le personnel. M Nydell reviendra sur une dénomination de voies, sur la numérisation de registres de délibérations. M Malléjacq nous présentera une subvention exceptionnelle pour le secours populaire.

Nous aurons également une subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes de Lanriec, nous aurons un transfert de destinataires de subvention pour l'association Rêvoport. Nous aurons une convention avec l'association 4ass et plus. Mme Lemonnier finira cet ordre du jour avec une demande de garantie d'emprunt pour l'OPAC, un abattement de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées, un versement anticipé pour le musée de la pêche suite aux transferts de compétences, une subvention exceptionnelle pour la Croix Rouge, et une DBM. Je terminerai par le tableau des décisions.

Voilà en ce qui concerne l'ordre du jour de ce conseil municipal. En 1er lieu, nous allons aborder sur le plan de la culture, la ferme du Moros et la présentation du projet et de son plan de financement. Vous aurez sur l'écran la présentation de ce projet en power point.

Mme Dieterlé :

Et l'approbation du dernier conseil ?

M le Maire :

Autant pour moi, je n'ai pas fini. Merci Mme Dieterlé.

En date du 8 décembre, je vous ai fait parvenir à votre domicile:

- le bordereau des notes explicatives de synthèse,
- le rapport de présentation du budget primitif 2012,
- le budget primitif 2012,
- les tarifs municipaux 2012,
- des pièces complémentaires concernant le pôle tennis de Kerambreton.

Vous trouverez sur la table, un erratum concernant la page 8 du rapport de présentation du budget.

Je vous ai fait parvenir par mail, le lundi 5 décembre, le procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2011, que je vous invite à adopter.

Et-ce qu'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal ?

Je le mets donc aux voix :

Ceux qui approuvent ? Attention aux pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par 32 voix pour.

Je vous précise que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 19 janvier 2012.

Je reviens donc à cet ordre du jour et plus particulièrement à la présentation du projet de la ferme du Moros.

1	Culture : « ferme du Moros » Présentation du projet et plan de financement
---	--

M Nydell :

Compte tenu de l'état dégradé des bâtiments, la ville a entrepris la rénovation de l'une des longères de la ferme du Moros en 2010. Les travaux de gros œuvre se sont poursuivis en 2011. L'étape suivante sera de définir de manière précise la destination de ces locaux et de les aménager intérieurement. Pour cela, il sera fait appel à une maîtrise d'œuvre.

Le projet culturel qui est présenté aujourd'hui permet de formaliser l'objectif qui est de répondre à l'attente des associations de danse et aux groupes de musique actuelle.

Ces deux disciplines rencontrent des difficultés d'accès à des locaux adaptés aux exigences de leur pratique artistique.

Ce projet est bien de répondre au plus près possible aux attentes des usagers, sachant qu'ils ont des demandes très diversifiées et que le bâtiment présente des contraintes puisqu'il s'agit d'une réhabilitation et non d'une construction neuve.

La démarche de concertation a été engagée avec les associations au cours de l'été. Elles ont été invitées à visiter le site et à formuler leur point de vue.

Ceci ne constitue qu'une première étape car il est entendu qu'au cours de la procédure d'aménagement, elles seront de nouveau consultées en présence de l'architecte.

Des plans d'aménagement sommaires ont été présentés permettant de définir les usages, les circulations, les aménagements attendus.

Nous allons pouvoir regarder les plans à l'aide de quelques photographies présentées sur l'écran, pour ceux qui ne connaîtraient pas bien les lieux.

La première étape est l'aménagement des salles de danse : une grande salle de 190m² au rez-de-chaussée, des vestiaires et sanitaires et espace d'accueil. Deux autres salles se situent à l'étage, pour les groupes plus restreints et une salle pour les enseignants.

La deuxième tranche se fera en 2013 et sera constituée de deux studios de répétition pour les groupes de musique actuelle.

La ville associera également les partenaires dans la réflexion sur les aménagements. La qualité acoustique sera un élément important.

Là, nous sommes sur la façade qui donne sur la départementale et qui serait l'accès courant du lieu, avec le hall et l'accès aux personnes à mobilité réduite, avec la présence de l'ascenseur qui dessert le 1^{er} étage. Nous allons peut-être avancer M Le Goff, si vous le voulez bien.

Ici, nous sommes sur un lieu mythique de Concarneau, qui a connu des heures de gloire du temps des boulistes. Ce sera les vestiaires. Là, nous avons la façade qui donne sur la cour, avec la grande porte d'accès. Nous avons des menuiseries bois qui ont été demandées par les ABF.

Ensuite, nous allons regarder ensemble le plan de masse avec des chemins piétons pour desservir le bâtiment et éviter la présence de véhicules sur la cour, d'autant plus que nous avons parfois des arrivées un peu cavalières et un peu trop rapides. Cela permettra de réduire le danger et il y a le parking plus haut qui sert lors des fêtes d'été.

En bas, nous avons optimisé les étables pour en faire une salle de danse. Nous avons dans le temps, de nombreuses salles de danse sur Concarneau, elles ont toutes été dévorées par les appétits immobiliers, et souvent transformées en appartements. Le carré marron au milieu est un espace en bois en double lambourde. D'un côté ou de l'autre, à priori sur notre droite, nous avons un espace qui permettra à des petites formations de jouer de la musique en live.

Sur la partie écurie qui est tout à droite, il s'agit de 2 pièces qui sont réservées aux studios de répétition de musiques actuelles. Dans la partie centrale, il y a le hall d'accueil, l'ascenseur et l'escalier qui dessert l'étage et le vestiaire avec les commodités d'usage, WC etc...

Nous passons au 1^{er} étage, il y a 2 salles de cours de danse une de 105 m² et une plus petite avec un petit couloir qui là-aussi dessert les commodités indispensables. Il y a également une salle, dite « des professeurs », qui pourrait être réservée aux professeurs ou aux intervenants divers, qui donne accès sur la sortie de secours, l'escalier qui a été construit sur le pignon sud.

M le Maire :

M Nydell, est-ce que vous pouvez lire la délibération ?

M Nydell :

(lecture du rapport).

M le Maire :

Avant de passer la parole, à celles ou ceux qui voudront bien la prendre, est-ce que vous pouvez nous présenter le plan de financement ?

M Nydell :

Je vais juste apporter une petite précision concernant l'équipement multi-fonctions à vocation culturelle. Pour rappeler ses objectifs principaux, nous en avons détaillé 2. Il est indiqué également, préservation et valorisation d'un patrimoine rural d'importance. Il s'agit en l'occurrence du patrimoine rural qui a été initié sous la tutelle de Louis-Pierre Le Maître, qui est aujourd'hui porté par ceux que l'on appelle les moissonneurs. Cela a été notifié.

Nous avons différentes dépenses. Il y a du gros œuvre pour 381 000 €, avec des recettes en face pour 80 000 €, venant du Conseil général. Nous avons également des réseaux pour 62 000 €. Nous avons une participation du Conseil général de 5 000€, pour le plancher en double lambourde.

En dépenses toujours, nous avons 42 000 € pour la maîtrise d'œuvre, SPS, études. Ensuite, pour 2012, une première tranche d'aménagement intérieur avec des dépenses notifiées de 225 752 €.

Il y a une deuxième tranche pour 2013 pour 100 000 € qui est censée couvrir le besoin en salles de répétition de musique actuelle.

Il y a enfin les équipements internes pour 75 000 €.

Nous arrivons donc à un total TTC d'un peu plus d'un million d'euros avec une participation de la ville de Concarneau de 976 701,16 €.

M le Maire :

Merci M Nydell. Est-ce qu'il y a des interventions, des remarques ?

M Carduner :

Oui, merci M le Maire. Tout d'abord, je pense qu'il faut se féliciter de la finalisation d'un projet structurant culturel pour la ville de Concarneau. Je dis bien finalisation, parce que le devoir de mémoire nous oblige quand même à rappeler que ce projet a été largement initié par la municipalité précédente, chacun en conviendra, bien évidemment. N'ayant pas de plans de détail de la structure, la réalisation semble correcte. La salle des professeurs me semble un peu disproportionnée.

M Nydell :

Elle est sous-pente, M Carduner.

M Carduner :

Je termine, M Nydell, je vous remercie. Je disais que nous n'avions pas de plan de détail. Je me référais aux 62 m². Merci.

Le bâtiment sera-t-il bien dédié à tous les types de danses et de musiques actuelles ? C'est une question qui me paraît importante. Ensuite, la gestion du bâtiment sera-t-elle administrée, centralisée, je veux dire par là, comment va-t-on gérer l'ouverture, la fermeture, la sécurité des bâtiments si plusieurs associations sont détentrices de clés ? Il y aura certainement un planning d'utilisation, d'ouverture et de fermeture qui sera à mettre en place. Nous savons très bien que maintenant les bâtiments sont facilement vandalisés, j'en veux pour preuve encore les bâtiments de l'US concarnoise qui ont été détériorés dans la nuit. Je pense qu'il y aura une certaine vigilance à maintenir là-dessus. Merci.

M Nydell :

Pour la salle des professeurs, effectivement, elle est sous-pente, je me suis permis de vous couper. La surface au sol implique qu'elle soit un peu réduite, il y aura des placards sur les côtés en-dessous d'1,80 m. Concernant l'origine du projet, je ne peux pas vous permettre de laisser dire cela, parce que.....

M Carduner :
Vous permettez !

M Nydell :

Je vais vous contredire à ce moment-là. Je vais reconnaître très volontiers, au demeurant, que la municipalité dans laquelle vous étiez précédemment a inauguré les travaux de rénovation des lieux, mais pas de ce bâtiment-là, ni de ce projet-là.

Aujourd'hui, la ferme elle-même, le logement des fermiers qui a fait l'objet de la belle rénovation qui a été faite à l'époque, mais pas sur un projet plus global qui permet d'accepter différentes lignes artistiques, ne serait-ce qu'en danse. Là nous ne sommes pas concentrés sur le milieu breton, au contraire, nous sommes ouverts sur des usages multi-artistiques, puisque nous avons prévu du hip-hop ou de la danse contemporaine, mais également, puisque le cercle a grandi, pour qu'il puisse y exercer ses activités. Concernant les musiques actuelles, ce n'est même pas la peine d'en parler parce que les conditions dans lesquelles les pratiques se font sur ce lieu de ferme datent du moyen-âge, et dans des conditions de sécurité déplorables. On peut penser que pour le coup, on ne répondra pas aux demandes particulières d'un groupe, mais au contraire, à des besoins plus généraux qui concernent, d'après les référencements que nous avons aujourd'hui, une quarantaine de formations.

Concernant le fonctionnement, nous avons un équipement et un lieu qui aujourd'hui ont des investissements de cet ordre-là et devra avoir un fonctionnement. Des clés, il n'y en aura pas. Vous qui vous connaissez en sport, vous connaissez la salle du Porzou, elle fonctionne avec des badges, tout est informatisé. Des droits seront accordés de telle heure à telle heure etc... du coup, les responsabilités induites à l'usage des lieux.

Sur le fonctionnement, il y a un projet qui est à développer en particulier sur les musiques actuelles. J'ai eu l'occasion avec les services, de rencontrer des professionnels qui œuvrent dans ce secteur depuis des années, entre autre sur Quimper, avec les polarités. En effet, Quimper a un projet très important à Max Jacob, dans les musiques actuelles. En l'occurrence, ils ont bien voulu nous faire bénéficier de leurs expériences. On ne peut que constater qu'il est indispensable d'avoir du personnel qui fasse vivre ce lieu, le soir souvent quand les répétitions ont lieu. Mais c'est un projet qui sera à développer dans le courant de l'année 2012 et en 2013.

M le Maire :
Merci M Nydell. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Nous trouvons que le projet de réhabilitation du bâtiment, ainsi que le projet culturel sont cohérents et nous votons pour. Mais comme nous sommes quand même dans une séance du conseil municipal qui parle du budget, je vais quand même parler de sous, parce que c'est quand même l'objet de ce conseil. M Nydell a consulté les participants, il a été voir ce qui se passait ailleurs.

Maintenant, en ce qui concerne l'usage des locaux, nous avons posé la question à l'avant dernière commission culture. Nous n'avons pas vraiment de réponse. Par exemple, est-ce que les locaux sont loués, est-ce qu'ils sont prêtés ? Quelle est la contrepartie ? Le problème va se poser de la même façon au sujet de la Maison des associations, comme il se pose au sujet du CAC, comme s'il se pose aussi, et nous l'avons vu au moment du vote des subventions aux associations culturelles. Il y a des associations qui louent leurs locaux, d'autres pas, cela dépend où elles sont situées, etc... Nous, cela fait longtemps que nous demandons qu'il y ait une concertation avec toutes les associations. Pas seulement avec celles qui sont usagères de ce bâtiment-là, mais avec toutes les associations qui utilisent des locaux municipaux, afin qu'il y ait une harmonisation. Je ne dis pas qu'il faut qu'il y ait une table rase de tout ce qui existe, mais cela fait longtemps que nous demandons que cette rencontre-là sur les usages, les fonctionnements, les tarifs, ait lieu. Personnellement, nous pensons que les locaux pourraient être prêtés lorsque c'est le fonctionnement normal de l'association, et qu'il y ait une redevance lorsque l'association fait une manifestation publique. En tout cas, je pense que ce n'est pas assez discuté. Dès le moment où vous avez évoqué la Maison des associations à l'ancien bâtiment d'EDF, nous avons déjà posé cette question-là, afin qu'il y ait un espace de forum avec des représentants d'associations qui viennent débattre de cela avec les élus. Nous n'avons pas de réponse. Ce n'est pas au moment où l'équipement est fini qu'il faut décider de tout cela, après c'est le foutoir.

M Nydell :

Concernant les tarifications, il y en aura. C'est clair que des équipements de cette qualité méritent une tarification. Ce qui est compliqué dans cette problématique, ce sont, par exemple, les tarifs qui sont pratiqués par les associations. Si nous avons des cours qui sont donnés et qui ressortent plus du secteur marchand que de l'éducation populaire, c'est sur ces critères-là qu'il faut faire des différences. C'est un travail de fond qui est à mener.

Sinon globalement, concernant les tarifications, le travail qui est fait, par exemple, sur le lieu qui est le plus occupé aujourd'hui à Concarneau, à savoir le Centre des arts, c'est un traitement unique qui est mis en place et c'est un changement avec le passé puisqu'aujourd'hui, il y a des conventions qui sont passées auprès des associations. Il y a même des paiements qui sont passés au semestre par exemple, pour éviter des factures hebdomadaires de 5,25 € qui coûtent du temps et de l'argent à chacun. Et cela avec une évolution des tarifs qui est de zéro. Là, nous retrouvons cette logique, que j'exprimais, de différences entre le secteur marchand et l'éducation populaire ou les activités associatives locales. C'est-à-dire que les tarifs ont été augmentés de plus de 40 % depuis que nous sommes-là, mais le tarif de base associatif, lui a été baissé. Du coup, nous sommes à tarif constant. On ne peut que penser que les choses doivent durer comme cela. Sur le lieu proprement dit, il ne sera pas opérationnel demain matin. Donc, c'est une concertation qu'il faut avoir pour trouver un équilibre entre la mise à disposition d'un équipement moderne et fonctionnel et la réalité des finances des associations.

M le Maire :

Merci M Nydell. Vous voulez intervenir M Colin ?

M Colin :

Oui, pour rassurer Dominique, les associations occupant les lieux n'ont pas vraiment été concertées non plus sur ce projet-là. Je me souviens qu'au départ, tu nous avais proposé de travailler sur le projet. Tu nous avais demandé de nommer quelqu'un pour ce projet-là. Nous avons proposé Dédé Le Torc, l'ancien président du bagad. Il attend toujours un contact. Je crois qu'il n'attend plus d'ailleurs. Il y a eu quelques réunions très succinctes qui font que les occupants actuels de ces locaux sont dans l'expectative la plus complète en ce qui concerne ce qui va être fait de la ferme du Moros. Non pas qu'ils soient contre de devoir partager, au contraire, le bagad et le cercle ont suffisamment prouvé jusqu'à maintenant qu'ils étaient capables de travailler avec d'autres associations locales et sur d'autres cultures que la culture traditionnelle. Le problème n'est pas là. Le problème est qu'ils ne savent pas ce que l'on va en faire. Ils ont de grosses interrogations, de même que celles qu'a posé Marc, quant à l'utilisation des locaux. Tu nous as donné quelques éléments de réponse, mais cela me paraît un peu difficile à gérer. Pour finir, ce lieu sera opérationnel quand ?

Je voudrais rajouter aussi, quand même par rapport à la réponse que tu as donnée à Marc tout à l'heure, le projet a quand même été initié par l'ancienne municipalité dans la mesure où il y avait un premier jet avec la maison. Peut-être pas cette réalisation-là, mais le projet global avait quand même été initié par l'ancienne municipalité. Vous ne pouvez pas le nier non plus.

M le Maire :

Merci M Colin. Qui voulait intervenir ? M Le Coz ?

M Le Coz :

Merci. Sur un très beau projet qui est déjà plus qu'un projet, c'est déjà une belle réalisation, je voulais poser une question concernant la chronologie de la demande de subvention. En principe, une demande de subvention se fait avant le démarrage des travaux. Or ici, les travaux de gros œuvre sont pratiquement finis. Il y a déjà une très grande partie des travaux qui sont réalisés. Est-ce que cela ne risque pas de poser problème de faire une demande de subvention alors que les travaux sont déjà bien avancés ? À moins que les 80 000 € escomptés par le Conseil général font déjà l'objet d'un accord de principe.

M Calvarin :

Le problème du démarrage du chantier est lié plus au bâtiment en lui-même plutôt qu'au projet culturel. Lorsque nous avons engagé les travaux de sécurisation du bâtiment, c'était tout simplement parce que les murs étaient appelés à s'effondrer. Nous avons de gros problèmes d'infiltration au niveau des murs. La partie qui a été préservée, et le gros œuvre qui a été engagé assez rapidement, c'était tout simplement pour pouvoir y faire un projet culturel sur un bâtiment qui lui était sain, parce que les murs avaient été revus, les dalles avaient été renforcées, et la couverture entièrement refaite. Nous l'avons mis hors d'air, et hors d'eau, de manière à ce que le bâtiment soit entièrement préservé. C'est ce qui fait que nous avons un peu anticipé les travaux, mais c'est tout simplement parce que l'état du bâtiment nous l'a imposé.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Oui, si je peux me permettre, pour répondre à Philippe Le Coz. Les 80 000 € sont inclus

dans le contrat de territoire qui a été passé entre la Communauté de communes et le Conseil général, donc c'est déjà acté.

Je voudrais quand même une précision quant au plan de financement qui a sans doute été fait par un artiste mais il manque un peu de rigueur quand même. L'aménagement intérieur 1^{ère} tranche locaux danse pour 2012, 976 000 € ? Or, au budget primitif, apparaît la somme de 375 000 €. J'imagine que vous prévoyez de le financer sur plusieurs années ?

M le Maire :

Peut-être que cette présentation n'est pas très précise, mais il s'agit de l'équilibre budgétaire. Et il s'agit de l'ensemble de la participation de la ville.

Mme Le Meur Gaël :

J'ai juste 2 remarques. La 1^{ère} est que je suis rassurée de voir que dans votre discours, M Nydell, tout est rentré dans l'ordre, et qu'il n'y a plus d'échappée comme vous avez pu le faire précédemment ou il y a très peu de temps dans la presse. Le 2^{ème} point est que je voudrais avoir des informations concernant le point qui précise que ce projet est inscrit dans le cadre du renouvellement de la convention Ville d'Art et d'Histoire en 2012. Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus sur cette convention, sur son renouvellement et le travail qu'il y a à faire pour que l'on puisse poursuivre cette..... ?

M le Maire :

Je voudrais bien que nous restions sur la ferme du Moros, si vous le voulez bien.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, mais il est marqué, ce projet sera inscrit dans le cadre du renouvellement de la convention Ville d'Art et d'Histoire. Où en sommes-nous du renouvellement ?

M le Maire :

Le renouvellement du contrat du label Ville d'Art et d'Histoire sera poursuivi en 2012 et achevé en 2012, puisqu'il doit être achevé pour décembre 2012, n'est-ce pas M Nydell ?

Nous prendrons le temps pour le rédiger et il est évident qu'il sera prêt pour la date butoir.

M Nydell :

Je voudrais quand même répondre à M Colin. C'est toujours intéressant de voir des gens qui participent à la vie culturelle par le poste que tu pouvais tenir à Tud Bro Konk jusqu'à il y a peu me semble-t-il. Je ne peux que me porter en faux à propos de tes allégations. Puisqu'une critique sur un manque de concertation est assez paradoxale. Évidemment, le Président de Tud Bro Konk ne gère, ni le dossier de la danse, ni le dossier de la musique directement. Ce sont des associations de cette fédération qui ont été contactées humainement dans un premier temps, et ensuite par écrit par des questionnaires. Il y a eu des retours de questionnaires, il y a eu des analyses de questionnaires, il y a eu des réunions à propos de ce questionnaire, à l'issue de quoi nous avons eu des visites sur le lieu. Ces remarques-là sont nulles et non avenues.

M le Maire :

Si vous voulez, je vais conclure sur ce dossier. Tout d'abord, au delà du fait que bien sûr nous sommes dans la réalisation, de ce projet, c'est un projet structurant. C'est un projet qui était dans notre programme de mandature et dans notre plan pluriannuel d'investissement.

C'est aujourd'hui un projet qui est au niveau de la maîtrise d'œuvre. Mais en ce qui concerne l'organisation intérieure et les aménagements intérieurs, il est évident qu'il faudra qu'il y ait une concertation avec les associations qui vont pratiquer parce que nous ne pouvons pas aménager sans que les associations soient concertées, dans un esprit de mutualisation et d'organisation, cela me paraît tout à fait évident. Je vous invite d'ailleurs à reprendre le calendrier qui est en annexe. Je pense que nous avons encore un peu de temps pour engager la concertation sur le plan de l'organisation, de la mutualisation de ce site. Néanmoins, il faudra le faire dès le 1^{er} trimestre 2012.

Voilà en ce qui concerne l'organisation de ce document. Il fallait présenter le projet global ainsi que son plan de financement, de manière à solliciter les subventions qui s'imposent, y compris auprès du Conseil général dans le cadre du contrat de territoire.

Mme Le Meur Gaël :

La date d'ouverture, la fin des travaux ? Ce n'est pas marqué.

M le Maire :

Je ne le sais pas précisément, mais vous avez quand même les grandes lignes du calendrier prévisionnel.

M Nydell :

Ce ne sera pas prêt pour la rentrée 2012, ce serait étonnant.

Mme Le Meur Gaël :

C'est marqué 2013.....

M Nydell :

La 2^{ème} tranche en effet. Cela concerne la salle de répétition de musiques actuelles. Le gros des travaux sera finalisé dans l'année 2012. Au demeurant, nous sommes sur des aménagements relativement légers, il y a des poses de planchers. La difficulté pour conclure sur ce dossier-là, était de trouver des planchers polyvalents. Nous avons des gens qui dansent avec des chaussures, d'autres qui dansent pieds-nus. En fait, il n'y a pas de planchers polyvalents. La vraie réponse est là. Nous avons priorisé le retour d'une salle de danse comme « dans le temps ». J'aime bien cette expression-là, parce qu'en l'occurrence le cercle a des besoins importants là-dessus. Il faut quand même les féliciter de leur classement en 1^{ère} catégorie cette année. Par contre, pour le hip-hop, par exemple, ce sont d'autres besoins. La complexité et le gros de la concertation portait là-dessus. Après il y a divers aménagements, nous avons des miroirs, des lumières, nous avons de la sonorisation. La concertation est faite.

M le Maire :

Merci, M Nydell. Nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez aux pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le point n°2 concerne le projet du pôle tennis de Kerambreton, Bruno Quillivic.

2	Sports : Projet pôle tennis de Kerambreton
---	--

M Quillivic :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Quillivic. Est-ce que vous voulez bien nous présenter ce complexe tennistique sur tous ces aspects ?

M Quillivic :
M Quillivic présente le projet à l'aide d'un power-point visible par tous.
Vous avez les documents en annexe.

Diapo n° 1 :
Donc, comme je l'ai indiqué précédemment, le complexe sera implanté sur le terrain de Kerambreton situé dans le quartier du Cabellou.

Diapo n° 2 :
Pour situer un peu mieux le terrain, on se place sur l'avenue du Cabellou. Juste avant le ralentisseur, on prend à gauche dans la rue de Park Balan, puis on va jusqu'à l'entrée de la station d'épuration. L'entrée du terrain se trouve à gauche, juste en face du nouveau lotissement.

Diapo n° 3 :
Nous voyons un extrait du plan d'urbanisme. Le terrain est classé en zone NLC et permet donc la construction d'installations liées au sport. L'ouvrage est par ailleurs situé à plus de 300 m de la mer, donc pas touché par l'interdiction de la construction dans la zone des 100 m. Et pour information, il n'y a aucune zone humide sur ce terrain.

Diapo n° 4 :
Vous avez quelques vues du terrain dans son état actuel. Le terrain est parallèle à celui de la station d'épuration. On voit sur les courbes de niveaux, à droite qu'il est en pente, ce qui a amené certaines contraintes dans le positionnement du bâtiment.

Diapo n° 5
Nous voyons le projet tel qu'il vous est présenté aujourd'hui. L'entrée du terrain est située en bas à gauche du plan de masse. La station d'épuration est située en bas de ce plan. Au début du projet, il était prévu de placer le bâtiment le long du talus bordant la station d'épuration. Les contraintes du terrain (pente et sondage de sol) ont conduit à choisir un positionnement de biais parfaitement orienté par rapport aux courbes de niveau. De plus, cette disposition permet de répondre aux normes fédérales de la Fédération française de tennis qui veut que les terrains soient placés sur un axe nord/sud afin que les joueurs ne soient pas éblouis.

Cette disposition permet enfin de casser l'aspect massif du bâtiment. En ce qui concerne le parking, celui-ci a un peu évolué par rapport au plan. Vous l'avez dans vos documents. Plutôt que de réaliser un parking en boucle comme cela est présenté ici, il a été décidé de positionner le parking de 30 places le long du talus de la station d'épuration, ce qui permet d'augmenter la surface en espaces verts. Ainsi, le bâtiment et ses abords ne sont pas visibles depuis la rue.

Conformément à la volonté du club de ne pas bunkériser le site, il n'y aura pas de clôture, mais un talus planté pour éviter l'entrée des véhicules sur le site. Un cheminement piétons est envisagé pour rejoindre le site depuis le parking.

Dans le prolongement du parking, une voie réservée aux services techniques et de secours ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite est créée (vous la retrouvez en gris dans le plan de masse).

En ce qui concerne le complexe lui-même, il se compose donc de 3 terrains extérieurs traités en résine green set, d'un terrain réservé à la pratique du mini-tennis avec un mur d'entraînement.

À l'intérieur du bâtiment, 4 terrains couverts séparés par un club house. Les 2 terrains situés en haut sont traités en résine green set et il s'agit de ceux du bas qui sont en résine green tradition, c'est-à-dire en brique pillée sur moquette.

Nous allons passer à la diapo suivante :

En ce qui concerne la partie club house, celle-ci comprend au RDC :

Il s'agit de la partie qui est à gauche.

- 1 bureau d'accueil,
- 1 hall d'accueil qui donne un accès direct sur les terrains en résine et qui donne

accès à 1 sas pour accéder aux terrains en briques, ceci afin de limiter les contraintes d'entretien,

- 1 bloc vestiaires hommes et les sanitaires,
- 1 espace de convivialité,
- 1 salle de réunion,
- 1 local technique et de rangement pour le club,
- 1 local pour les espaces verts,
- 1 ascenseur et l'escalier pour accéder à la mezzanine.

À l'étage, sur le plan de droite, on retrouve :

- 1 vestiaire femmes (les deux vestiaires étant accessibles aux personnes à mobilité réduite),
- 1 mezzanine pour permettre au public de suivre les rencontres.

Cette mezzanine est ouverte côté terrain résine. Elle est vitrée côté briques, pour que la poussière ne puisse pas traverser.

Voilà en ce qui concerne le club house. Voyons maintenant quelques vues de l'extérieur.

En créant une avancée au niveau du club house et une cassure dans le toit, l'architecte a souhaité casser l'aspect industriel du bâtiment. Cette avancée permet aussi la création d'un parking vélos à proximité de l'entrée.

Sur la diapo suivante :

Nous pouvons voir la couleur du bâtiment, nous avons retenu une teinte ocre qui évoque à la fois la couleur de la brique pilée mais aussi la couleur des voiles des vieux gréements.

Les pignons nord des terrains résines et briques pilées sont en translucides afin de limiter le recours à l'éclairage artificiel. De même, une verrière située sur le club house permettra un éclairage zénithal.

Enfin, un bassin de 30m³ situé sous un terrain extérieur, permettra d'alimenter en eau de pluie, le système d'arrosage automatique des terrains en briques pilées.

Nous allons passer à la diapo suivante :

En ce qui concerne le récapitulatif des dépenses, le coût du projet au stade de l'APD est estimé à 1 680 873,85 € HT, ce qui nous fait 2 010 325 € TTC. Nous voyons que l'APD représente une somme d'1 508 000 € HT. La maîtrise d'œuvre pour un coût de 96 521 € HT. L'Apave, le contrôle technique et la coordination SPS pour 12 960 €. Et les aménagements extérieurs en voirie parkings, sont estimés à 60 000 €.

Sur la diapo suivante :

En recettes, le plan de financement prévu :

Le Conseil général du Finistère, par le biais du contrat de territoire, attribue une subvention de 60 000 €, plafonné à 10 % du montant total des travaux bien évidemment, plafonné à 60 000 €. Nous arrivons donc au maximum.

L'Etat, par le biais du CNDS attribue une subvention de 10 % du montant total des travaux plafonné à 60 000 € est espéré.

La Communauté de communes de Concarneau Cornouaille, par le biais du versement du fonds de concours qui avait été obtenu du fait que la piscine empiète sur l'ensemble des terrains extérieurs. Le fonds de concours est donc de 225 000 €.

La fédération française de tennis (FFT), nous avons mis également le montant de 20 000 €. Il semble, d'après les derniers éléments à ma disposition, que compte tenu du fait que le bâtiment est isolé, nous partirions sur 40 500 €.

Le club de tennis participe au financement du projet à hauteur de 150 000 €.

Ceci nous fait donc au final, après déduction de la TVA, une somme restante à 1 170 000 € à la charge de la ville.

Voilà pour le plan de financement.

M le Maire :

Merci M Quillivic. Il y a des observations ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

M le Maire, nous savons depuis 2009 que dans le cadre de la construction du nouvel espace aquatique du Porzou, que nous avons soutenu au conseil communautaire, il est nécessaire d'étendre l'emprise foncière sur les espaces occupés par les terrains de tennis municipaux. Nous avons approuvé la délibération communautaire sur un versement d'un fonds de concours de 225 000 € à la ville de Concarneau pour la construction de nouveaux cours de

tennis. Le rappel de ces 2 votes vous prouve que nous ne nous dérobons pas. Pour être clairs, nous vous redisons ce soir que nous souhaitons la construction d'un pôle tennis. Cela étant dit, permettez-nous de vous dire que la somme investie de 2 millions, dont 1 170 000 €, pour la ville mérite que les bonnes questions soient posées et que des précautions soient prises pour que l'utilisation du complexe sportif soit optimal. Les tennis municipaux sont depuis plusieurs années, déjà gérés par le tennis club de Concarneau. Aujourd'hui, ce club joue parfaitement son rôle. Les quelques 200 licenciés sont certainement satisfaits du projet dont nous avons enfin connaissance ce soir, mais j'y reviendrai.

Mais qui dit terrains de sport, dit aussi pratique scolaire. Et là, permettez-nous de vous dire que vous faites fausse route et que le lieu proposé pour ce nouveau stade n'est pas du tout adapté. Contrairement à ce que vous avez lu dans le rapport que vous avez mis dans ce projet. En effet, nous n'imaginons pas une seule seconde que les élèves des établissements scolaires de Concarneau s'y rendent. La construction d'un tel outil doit aussi être analysée au regard de son attrait touristique, et dans ce domaine aussi, vous faites une grave erreur, car comme nous l'avons déjà dit en commission des sports, le site du Porzou mériterait d'être mieux indiqué car il souffre manifestement d'un manque de notoriété. Alors, que dire de ce site, de cet endroit qui n'apportera rien en fréquentation ? Et ce n'est pas cette formulation que je reprends « équipement structurant dans un quartier qui en manque » qui y changera quelque chose. J'ai signalé tout à l'heure, ou plutôt, j'ai laissé entendre, que la concertation n'est pas à la hauteur de nos espérances et la démocratie qui doit être de mise dans la vie municipale. Si ce soir, pour la 1^{ère} fois, nous avons une présentation à peu près complète du projet, cela n'excuse pas la façon désinvolte dont cela nous a été présenté en commission des sports. Pour mémoire, lorsque sous la responsabilité de Gilbert Le Bris, j'ai piloté la réalisation de la nouvelle salle des sports, la concertation a été présente à toutes les étapes, avec les professeurs, tous les sportifs, les associations et bien sûr tous les élus de la majorité et de l'opposition. Voilà pourquoi nous sommes ce soir appelés à vous poser ces quelques questions. J'espère que vous y répondrez.

Pourquoi construire sur ce terrain initialement conservé pour l'éventuelle extension de la station d'épuration toute proche ?

Avez-vous pris toutes les garanties au niveau du SIVOM pour lever nos inquiétudes sur le traitement des eaux de la ville dans les années à venir ?

Je vous rappelle que le PLU prévoit la construction de 200 logements par an dans les 10 ans à venir.

Ce terrain très granitique est-il adapté pour une telle construction ?

Les interrogations des services sur ce point sont-elles levées ?

Sur le projet lui-même, 2 types de terrains. Pourquoi ?

Avez-vous prévu l'extension du système de réservation des cours ? Le système dit « tip set » ? Si oui, est-il prévu dans le projet et dans le plan de financement ? Pourquoi ne pas avoir opté pour une construction « Haute Performance Energétique » ?

Pouvez-vous nous expliquer enfin la procédure qui a prévalu à ces choix de cabinets d'architecture ?

Y-a-il eu appel d'offre public à concurrence ? Cette procédure est-elle compatible avec le code des marchés publics ?

M le Maire :

Tout cela ?

Mme Ziegler :

Je peux en rajouter si vous le voulez !

M le Maire :

Non, non. M Le Coz.

M Le Coz :

Le projet qui est présenté ce soir est sûrement très intéressant, mais intéressant pour une ville qui en aurait les moyens et qui ne serait pas obligée par ailleurs de vendre son patrimoine pour essayer d'équilibrer le budget.

Pour revenir sur la question de ce projet, il faut savoir que lorsque cela a été présenté en commission travaux, il n'y a pas très longtemps, j'ai tout de suite indiqué également que le terrain ne me semblait pas approprié.

Il y a plusieurs raisons : Il faut savoir que l'on nous parle de plan global de déplacement, depuis quelques mois, quelques années bientôt. Ce projet est en fait l'illustration d'une triple entorse au plan global de déplacement. D'une part, nous sommes obligés de faire de nouveaux tennis parce que l'on supprime les tennis existants du fait des parkings qui seront à proximité immédiate de la nouvelle piscine. Cela veut dire que les usagers qui iront à la nouvelle piscine, lorsqu'ils viendront en transport en commun, ils seront obligés de s'arrêter au niveau du collège, ils seront obligés de faire 250 m ou 300 m à pieds. Et les usagers qui viendront à la piscine en voiture, pourront aller jusqu'à la porte de la piscine.

Première entorse au plan global de déplacement qui nous dit que l'on veut privilégier les transports en commun.

Deuxième problème, c'est qu'à force d'éparpiller les équipements sportifs comme on le fait à cette occasion, alors que l'équipe précédente avait envisagé une plaine sportive centralisée au Vuzut. Nous avons une réserve foncière importante au Vuzut, qui pourrait d'ailleurs être en lien avec Kerhun, nous avons l'opportunité de faire là-haut une plaine sportive qui nous permettrait de faire des transports en commun qui desserviraient cette plaine sportive. Ici, il n'y aura pas de transport en commun. On va à nouveau être obligé de prendre sa voiture pour aller faire du tennis à Kerambreton, au Cabellou.

Pour finir, on nous parle par ce jeu de chaises musicales, de récupérer le terrain qui est actuellement la salle de gymnastique qui est au centre-ville. Et pour quoi faire ? On apprend que c'est aussi pour pouvoir faire un parking en plein centre-ville. C'est ce qu'on nous a dit ! Cet emplacement serait également voué à la voiture. Au moment où on nous parle de plan global de déplacement, c'est à chaque fois la voiture qui est privilégiée.

Aux abords de la piscine, pour la desserte de cet équipement et pour l'emplacement que l'on récupère en plein centre-ville. C'est complètement incohérent avec ce que l'on essaye de faire par ailleurs.

Dernier point, Dominique tout à l'heure parlait des problèmes de mutualisation des équipements, ici il n'y aura pas de problème de mutualisation, c'est un équipement qui sera la propriété exclusive des tennis. Il n'y a pas eu du tout de recherche de mutualisation de cet équipement. C'est le club de tennis qui sera propriétaire de cet équipement.

M le Maire :

Merci M Le Coz. M Colimard.

M Colimard :

Ce ne sera pas une intervention pour demander de façon aussi conséquente et touffue des précisions. Mais j'ai quand même une demande. La demande est celle d'être éclairé sur cette dimension, dans la présentation globale. La dimension particulière retenue, une dimension structurante pour ce quartier. On aimerait être éclairé là-dessus. En quoi cette réalisation a une dimension structurante pour ce quartier ? Oui, en effet, pour une réalisation destinée, c'est une autre interrogation, à la seule pratique du tennis aux seuls membres du club ? Il me semblait que pour le tennis des publics people, on avait évolué vers du lambda. Alors, est-ce partie nostalgique de prestige ? Je ne sais pas. Mais tout porte à le croire. Parce qu'il faut dire qu'avec 3 clubs house, cela fait « chicos » ! Je crois que nous aurions pu prévoir, aussi, tant qu'à faire la thalasso, qu'elle soit construite à côté, pour aider à réparer les traumatismes, genre « tennis elbow », très connu chez les travailleurs qui effectuent des gestes répétitifs. Enfin, histoire de faire du lien social, quoi. Voilà quelques réflexions.

M le Maire :

J'ai envie de vous répondre maintenant, mais je ne vais pas le faire.

M Colimard :

Mais faites-le !

M le Maire :

Qui veut intervenir ? Mme Dieterlé. À moins que vous n'ayez rien à dire.

Mme Dieterlé :

Non, non, j'ai des choses à dire. C'est-à-dire que je m'interroge. Je reviens aux sous, parce que l'on parle de sous, et bien parlons de sous. Je m'interroge, dans une circonstance où on nous dit qu'il n'y a pas d'argent, que l'on est obligé de serrer les boulons et les vis etc... sur le prix de cet équipement. Je vois sur les dépenses d'investissement déjà. Vous allez encore dire que je suis contre le nautisme, le sport et tout cela. Non, je précise bien pour le public et pour vous, je ne suis pas contre le tennis, je ne suis pas contre la voile, ce que je constate, c'est que les dépenses sport et nautisme font à peu près l'équivalent en 2011, que ce que coûtent l'enseignement, la jeunesse et la culture en terme d'investissement. Et en 2012, cela coûtera le double. Cela veut dire que c'est un choix. Si vous faites un choix de privilégier, comme cela, le nautisme et le sport dans les budgets d'investissement de la ville de Concarneau, je vous demande comment est-ce que vous justifiez ce choix ? Vous avez le droit de choisir cela, mais comment le justifiez-vous ? Quel sens vous lui donnez en terme de devenir et de projet pour la ville ? Comment cela s'inscrit-il dans le bien des concarnois ? Vous dites à longueur de temps et comme nous le disons tous sans doute que nous sommes-là pour faire le bien des concarnois. Comment ce genre de projet s'inscrit dans l'ensemble pour le bien des concarnois, plus que la jeunesse, l'enseignement, la culture ou l'intervention sociale ? Merci.

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé.

Nous allons pouvoir répondre. Je vais laisser la parole à M Quillivic qui a certainement les réponses ou la plupart des réponses.

M Quillivic :

Je n'ai pas noté toutes les questions de Mme Ziegler parce que ça en faisait beaucoup et je m'excuse si je ne réponds pas totalement à ses questions.

M le Maire :

J'ai noté, je t'aiderais.

M Quillivic :

Plusieurs choses, sur le dossier de la station d'épuration, le fait qu'à proximité, on prévoyait l'extension de la station d'épuration. Le terrain fait 3 hectares. Terrain sur lequel nous ne prenons que 2 hectares. Après contact avec le SIVOM, il semblerait que l'extension ne soit pas prévue dans l'immédiat. C'est une réserve foncière.

Brouhaha...

M Quillivic :

Oui, c'est une réserve foncière, mais c'est une réserve foncière qui reste pour la station d'épuration et qui semble suffisante.

Brouhaha...

M le Maire :

S'il vous plaît, vous voulez bien laisser M Quillivic poursuivre ?

M Quillivic :

Pourquoi 2 types de terrains ? Tout simplement, c'est ce que nous avons indiqué dans la note, ce projet a été fait en concertation avec le club de tennis nous avons beaucoup visité les différentes installations. Les résines green set, c'est traditionnel, c'est ce qui marche partout, donc nous sommes partis sur ce terrain-là, mais nous avons souhaité apporter une offre qui jusqu'à présent n'existait pas sur le territoire. Je crois qu'il y en a une à Moëlan et une autre à Pont-l'Abbé. Sur le reste il n'y en a pas. C'est un procédé qui est assez révolutionnaire et je crois qu'il y a même eu un déplacement jusqu'à Amiens pour voir ce procédé-là. Cela amène une autre catégorie, un autre développement de la pratique parce que c'est une nouvelle offre sur le territoire. Cela permet, comme je l'ai indiqué, de pratiquer aussi sur une surface qui est beaucoup plus souple que la résine green set. C'est assez intéressant pour les traumatismes.

Sur la construction haute performance énergétique, nous ne nous sommes pas dirigés vers cette voie-là. Il faut savoir que le bâtiment est isolé par le biais d'un panneau sandwich dans les cloisons. C'est une double peau. Les salles de tennis ne sont pas chauffées. Seuls sont chauffés le club house et les parties vestiaires.

Concernant la demande de Philippe Le Coz sur le terrain inapproprié, je ne parlerais pas de la piscine parce que c'est au niveau de la Communauté de communes.

Sur l'éparpillement des équipements sportifs, et vous nous avez parlé du Vuzut, au niveau du projet, lorsque s'est présentée la problématique, nous nous sommes posés pas mal de questions sur le positionnement des activités. Nous avons la possibilité, comme je l'ai indiqué de reconstruire les terrains extérieurs sur la partie arrière de la halle des sports, mais cela ne résolvait pas la partie de relogement de la gymnastique. Nous nous sommes dit ensuite que la gymnastique avait un intérêt plus grand à être à proximité des équipements de lycées et les équipements de collèges parce que la gymnastique est un sport qui est beaucoup plus pratiqué dans les collèges et les lycées que le tennis. Elle avait une justification à se trouver sur ce site-là. Il y avait une possibilité, c'était de construire la salle de gymnastique à l'arrière de la halle des sports dans le prolongement derrière, sur le terrain de basket. Le souci, c'est que là on séparait la gestion des terrains de tennis couverts et la gestion des terrains de tennis extérieurs, puisqu'il n'y avait plus suffisamment de place pour construire les terrains extérieurs sur le site du Porzou. En terme de gestion pour le Club, cela devenait trop difficile. De-là, il a été envisagé un déménagement du club de tennis. Nous avons envisagé plusieurs terrains, y compris des terrains privés, mais les terrains privés avaient cet inconvénient fort d'être nettement plus chers et d'amener un coût en investissement beaucoup plus cher. Il nous restait 2 terrains municipaux adaptés à des équipements dits sportifs. La plaine du Vuzut, comme vous l'avez souligné, et le terrain de Kerambreton, au Cabellou. Pourquoi n'avons-nous pas retenu le terrain du Vuzut ? Pour plusieurs raisons, déjà d'une en terme d'accessibilité, là pour le coup, il s'agit de l'accessibilité vélos, bus etc... qui est nettement moins bonne

qu'au Cabellou, même si je sais que ce n'est pas la panacée. Il y a aussi le fait que cette plaine du Vuzut ait été dédiée au départ, et par la précédente municipalité, et je trouve que c'était naturel, à des sports de plein air, c'est-à-dire, des terrains de rugby, des terrains de foot, des parcours sportifs dans le projet, si je me rappelle bien, il y a des parcours sportifs etc... La proximité du bâtiment de l'aire des gens du voyage avec les contraintes que cela peut amener. C'est tout un ensemble de choses qui ont fait préférer le terrain de Kerambreton au Cabellou. Voilà pour la problématique du conditionnement du terrain.

Un problème de mutualisation, j'avais rencontré l'assemblée permanente du conseil de quartier du Cabellou. Il y avait une demande de partage du site avec les autres associations. Je tiens avant tout à rappeler que ce projet concerne plusieurs associations et non une seule. En déménageant le tennis à Kerambreton, on permet premièrement la réalisation d'une nouvelle piscine et nous tenons à remercier la 4C pour cela, la construction du bassin sportif à 6 lignes d'eau qui permettra, par exemple, au club nautique concarnois qui a 400 adhérents en 2011, d'augmenter son nombre de nageurs à chaque séance. Elle permettra également, à l'ensemble des concarnois et des habitants de bénéficier d'une infrastructure digne de la 3^{ème} ville du Finistère. Leur déménagement permettra également la venue de la salle de gym dans la halle laissée vacante. La salle de gym, je le rappelle, c'est 239 adhérents et environ 200 jeunes. La proximité de la salle de tennis avec les collèges et lycées, je l'ai dit, ce qui n'est pas négligeable. Ce qui a l'avantage aussi, c'est que les scolaires de la ville pourront bénéficier d'une salle de gymnastique également. Si l'on ajoute à cela les 180 adhérents du tennis, 102 jeunes au sein de l'association, plus le nombre de joueurs occasionnels, qui viennent de Concarneau et d'ailleurs et qui a été estimé environ à 250 joueurs l'an dernier. Je crois que le projet présenté ce soir, concerne déjà plusieurs activités. Je voudrais dire aussi que pour un coût au final, une fois que l'on aura réalisé également le projet gymnastique, entre 1,5 million et 1,8 million en fonction des subventions, on disposera, grâce à l'aide des partenaires, d'une nouvelle piscine, d'un complexe de tennis et d'une salle de gymnastique. Je vous invite à aller trouver d'autres communes, qui pour un coût aussi faible pour la ville aient des équipements de cette qualité.

Pour répondre plus en détail sur le partage de l'équipement tennis avec d'autres associations : je sais que c'est une demande qui m'a été faite, et je l'ai dit au conseil de quartier, tout au moins à l'assemblée permanente. Oui, nous l'avons envisagé. Pour tout vous dire, nous avons principalement envisagé le partage des salles avec d'autres sports de raquettes. Ce partage avec d'autres associations pose 2 difficultés majeures. Lorsque l'on pratique du badminton ou du tennis de table, on joue en général sur des surfaces en parquet. C'est le cas actuellement au niveau de la halle des sports. Or, nous avons souhaité que ce complexe puisse être un lieu de développement de la pratique du tennis et un lieu permettant la réalisation de compétitions. Or malheureusement, les compétitions de tennis ne peuvent se dérouler sur du parquet. De même, si l'on veut qu'il y ait des compétitions importantes, il ne peut pas y avoir de superposition de tracé de terrains. Ça a été le 1^{er} obstacle. 2^{ème} obstacle et non des moindres. La ville devant récupérer la gestion de la future salle de gymnastique à sa charge, elle a souhaité continuer sur le même mode de gestion qu'auparavant avec le club de tennis. Ainsi, ce dernier a à sa charge les frais d'entretien, l'eau, l'électricité. Il semble dès lors impossible de mettre à disposition de plusieurs associations ce bâtiment, si c'est le club de tennis qui finance l'entretien et le coût de réalisation. La difficulté aussi avec le tennis puisque l'on pratique le tennis loisir, c'est la difficulté d'harmoniser le rapport entre les gens qui viennent et qui réservent un terrain de tennis et les associations qui elles ont des créneaux et fonctionnent sur des créneaux horaires, etc...

Voilà pour quelles raisons il n'y a pas eu pour cet équipement-là en particulier, une mutualisation mais pourquoi il y a eu pour l'ensemble du projet, une mutualisation avec plusieurs associations.

M le Maire :

Merci M Quillivic.

Je voudrais apporter un complément d'informations par rapport à différentes questions qui ont été posées.

Tout d'abord en ce qui concerne la concertation. Il y a eu concertation. Une concertation très privilégiée d'ailleurs entre l'architecte, les responsables de la ville, que ce soit les services techniques ou l'élu aux travaux, tous les gens concernés et le club bien évidemment. Le club a participé à l'ensemble des réunions de concertation, je dirai sur ce projet qui s'est présenté quand même d'une façon très rapide parce que justement il y a eu une concertation très favorable.

En ce qui concerne l'appel d'offre, oui il y a eu un appel d'offre public obligatoire. Nous avons tenu compte de 3 éléments importants. Il y a d'abord le prix, les références et les éléments techniques. Sur les références, nous sommes allés visiter des références de l'architecte, y compris le centre régional d'entraînement à Brest, et également à Erdeven. En ce qui concerne le prix, il y avait plusieurs prétendants et ils se situaient dans de très

bons rapports qualité prix. Ensuite, en ce qui concerne les éléments techniques, il y a eu une concertation sur le choix des matériaux, sur la situation géographique, sur la situation des cours, sur la situation des aménagements. Il y a eu en effet, une concertation très privilégiée. Il n'était pas dans notre plan pluriannuel d'investissements. Mais, comme le rappelait Bruno Quillivic, il faut tenir compte d'un ensemble suite aux différentes demandes sportives. Sur cette zone du Cabellou, qui est une zone verdoyante de loisirs, et où vous avez également à proximité un camping, qui est d'ailleurs très content d'avoir très bientôt un tennis, parce que cela permettra aux gens qui viennent à Concarneau, au Cabellou, et au camping en particulier, de tenir compte justement de cet équipement. Vous parliez des membres du club. Ce ne sont pas que les membres du club. Nous ne sommes pas obligés d'être membres du club pour jouer au tennis. On peut aussi être touristes pour jouer au tennis. Venir une semaine à Concarneau et en profiter pour jouer une heure par jour pendant la semaine. Les concarnois peuvent également très bien jouer l'été à l'extérieur parce qu'ils aiment bien jouer à l'extérieur. C'est d'ailleurs mon cas, je joue au tennis l'été à l'extérieur parce que premièrement j'ai un peu plus de temps et deuxièmement parce que je trouve qu'il est agréable de jouer à l'extérieur. Je n'ai pas besoin de carte d'adhérent, membre actif du club. Il faut aussi respecter les sports des uns et des autres. Vous, M Colimard, vous faites du vélo, bon, et bien vous faites du vélo. Je fais de la course à pieds, et bien je fais de la course à pieds. D'autres veulent jouer au tennis, ils ont le droit de jouer au tennis. Aujourd'hui, il y a une telle diversité dans les sports et les loisirs et une ville de 20 ou 21 000 habitants doit avoir des équipements sportifs pour l'ensemble des passionnés de sports, à priori, pour l'ensemble des passionnés. Vous parliez du budget tout à l'heure, Mme Dieterlé, concernant le sport et la culture. Je vous rappelle, que vous qui êtes très attachée au social et à la culture, que le sport et la culture, c'est du social. Pendant que les gamins font du sport, ils ne sont pas dans la rue et ils ne sont pas en train de réfléchir à ce qu'ils vont faire ou mal faire. Il faut saluer les éducateurs et les animateurs concarnois qui œuvrent dans les associations sportives et culturelles pour permettre aux jeunes de notre cité d'être vraiment passionnés par une activité sportive et culturelle. C'est à mon avis important et cela concerne tous les concarnois. Je dis bien tous les concarnois.

La salle de l'Hermine, oui, effectivement, c'est un site qui va se trouver libéré. Aujourd'hui, personnellement, nous n'avons aucune orientation sur ce site futur.

Il y a 2 types de terrains, oui, parce que comme le disait Bruno, aujourd'hui, la plupart des terrains municipaux sont en green set pour des questions d'entretien. Nous avons justement voulu modifier, en concertation bien évidemment avec le club, et proposer une alternance avec 2 cours en tuile pilée de manière à développer le sport loisir parce que même si on peut jouer à tout âge au tennis, c'est vrai que vous parliez de traumatismes, il est plus facile, lorsque l'on avance dans l'âge, de jouer sur des surfaces plus souples.

Voilà ce que nous pouvons dire, et surtout développer la pratique du tennis loisir, et non pas uniquement le tennis de compétition.

Voilà en gros ce que nous pouvons dire, mais je crois que Bruno Quillivic nous a donné l'essentiel.

Maintenant, ce projet est soumis à votre approbation. Que ce soit sur le principe ou que ce soit sur le plan du financement, de manière à solliciter les subventions qui s'imposent. Pour terminer, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Merci M le Maire.

Nous avons bien entendu vos explications, vos longues explications, vos tentatives de justifications pour la localisation des sites. Mais cela ne justifie pas cette politique d'éparpillement des structures.

Il y a quelques points sur lesquels je souhaite revenir. Tel que vous le présentez-là, le partage des salles, cela veut 3 salles, 3 clubs. Mais normalement ce n'est pas cela. C'est-à-dire qu'il n'y a pas un club pour la piscine, un club pour le tennis et un club pour la gymnastique. Non, lorsque l'on parle de mutualisation, et vous en avez longuement parlé dans le cadre de la ferme du Moros, il aurait été normal d'appliquer les mêmes procédures. Là, on assimile vraiment cela à une délégation de service public. Est-ce que ce sera vraiment des bâtiments qui seront gérés par la ville et des bâtiments municipaux ? On en doute.

Quant au respect des procédures, c'est la 1^{ère} fois que nous voyons ce document. Il nous aurait semblé normal et respectueux des procédures qu'avant d'avoir un avant projet définitif, que nous ayons un avant projet sommaire que nous n'avons jamais vu et en tout cas jamais en conseil municipal. Est-ce que nous pourrions avoir le détail précis de ce qui a été fait en terme d'appel d'offre et compagnie concernant ce projet ? Parce que ça tombe-là, c'est déjà fini, c'est déjà bouclé. C'est quand même très surprenant. Enfin, en terme de politique sportive, c'est bien de vouloir demander des subventions aux autres collectivités et autres organismes, mais vous ne pouvez pas justifier l'éparpillement, vous ne pouvez pas justifier la salle de tennis située à un endroit qui comme l'a dit Nicole ne nous satisfait pas, ni en terme touristique ni en terme d'utilisation pour le plus grand

nombre. Et le problème il est là. Ce n'est pas pour le plus grand nombre le projet que vous nous présentez. Que ce soit la salle de gym que nous verrons sans doute plus tard, mais il serait bien que nous n'ayons pas un avant projet définitif qui sorte dans un an par exemple. Mais si ces salles doivent servir également aux scolaires, est-ce que cela veut dire que le budget transport qui est alloué aux écoles va être augmenté par la ville de Concarneau alors que cela fait des années qu'il baisse ?

Est-ce qu'au niveau de l'utilisation du terrain de tennis, vous allez aussi voir cela en concertation avec les directeurs des écoles ?

Et enfin, c'est bien gentil de nous dire, non, nous n'avons pas pris l'option bâtiment haute performance énergétique. Mais pourquoi est-ce que vous tenez absolument que ce soit le cas ? Je regarde M Debuysse parce que je me souviens très bien de ses propos lors de discussions en conseil communautaire, où sur l'hôtel communautaire, on nous a fait en long et en large les beaux discours sur les performances énergétiques. Là, vous n'en tenez absolument pas compte, alors que c'est un nouveau bâtiment et qu'il est amené à durer des années. Vous dites qu'il n'y a pas de chauffage. Allez vous balader, notamment au COSEC, par ce temps actuel et en cette période de l'année, c'est quasiment insupportable.

M le Maire :

C'est bon ?

Mme Le Meur Gaël :

Donc, c'est bien ce que je vous dis. Vous faites un bâtiment neuf...

M le Maire :

On va vous répondre.

Mme Le Meur Gaël :

Vous faites un bâtiment neuf et vous tenez compte de ce qui est existant et ce qui ne fonctionne pas très bien, et on se rend compte qu'il aurait fallu chauffer au moins quelques salles. Ne faites pas les mêmes erreurs et faites un bâtiment qui va durer sur l'avenir, avec le maximum de précautions. Cela doit servir d'expérience.

M Quillivic :

Juste sur votre dernière remarque. Elle me fait doucement rigoler. Vous parlez du chauffage du COSEC. Permettez-moi de vous dire, vous avez construit l'extension du COSEC en créant une salle parquet. Et à l'intérieur vous n'avez pas mis de chauffage. Vous n'avez pas mis de chauffage, Madame. Ce qui fait qu'aujourd'hui, maintenant que le bâtiment a vieilli, et qu'il y a des infiltrations dedans, nous avons un parquet qui gondole et effectivement, il y a des associations qui s'entraînent à zéro degré, en pleine période hivernale.

Mme Le Meur Gaël :

Donc, vous allez refaire pareil pour le tennis !

M Quillivic :

Pas du tout, le bâtiment qui est construit-là, comme je vous l'ai indiqué, est en panneaux sandwichs isolés avec une toiture qui permet une isolation correcte, l'architecte et le bureau d'études ont quand même construit quelques réalisations, et en créant les ouvertures et en ayant un bâtiment à isoler, on arrive à maintenir une salle aux alentours de 10°, ce qui est une température suffisante pour la pratique du tennis.

La température de 10° est suffisante pour la pratique du tennis, elle ne l'est pas pour d'autres sports. Mais pour le tennis elle l'est et c'est nettement suffisant.

M le Maire :

Bien sûr, et pour conforter ce que dit Bruno Quillivic, il est vrai que vous faites le rapprochement avec le COSEC. Premièrement, il n'y a pas de chauffage et deuxièmement, c'est une salle....

Mme Le Meur Gaël :

C'est ce que je dis.

M le Maire :

Non, laissez-moi s'il vous plaît. C'est une salle qui n'est pas isolée. Il n'y a rien de comparable. Aujourd'hui, les préconisations qui sont faites sur les salles de tennis, sont des préconisations de la Fédération Française de tennis. Une salle de tennis ne nécessite pas de chauffage. Il suffit qu'elle soit isolée. Et comme le dit Bruno Quillivic, à 10° on peut jouer au tennis. Une isolation en double peau est suffisante pour permettre la pratique en toute saison de ce sport dans une salle non chauffée.

M Quillivic :

Si je peux juste rajouter, comme je l'ai indiqué, il y a également une récupération des eaux de pluie qui permettra d'alimenter l'arrosage automatique des terrains. Nous n'avons pas souhaité le mettre au niveau des sanitaires dans la mesure où par rapport au coût de l'investissement, sur plusieurs années, vu l'utilisation qui est faite, ce n'est pas rentable sur le projet.

M le Maire :

Bien merci !

Micro non branché.

M le Maire :

Je vous prie de demander la parole, s'il vous plait Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Excusez-moi M le Maire.

M le Maire :

Merci.

Mme Le Meur Gaël :

Vous pouvez me répondre sur le respect des procédures et sur le fonctionnement vis-à-vis des scolaires et la prise en charge des transports ?

M Quillivic :

Sur la prise en charge des transports scolaires, je ne m'attarderais pas sur ce point. Ce n'est pas moi qui le gère....

S'il vous plaît.... Je ne le sais pas, vous vous savez peut-être tout.

Concernant les appels d'offre, le déroulé de la procédure etc.... Je tiens à votre entière disposition, tous les documents. Je crois que sur ce projet, il n'y a absolument rien à cacher. Tout est ouvert et à disposition. Mme Ziegler, vous êtes bien évidemment membre de la commission des sports. Vous avez d'ailleurs pu assister aux différentes réunions concernant le projet, de l'APS à l'APD.

M le Maire :

Merci M Quillivic. Mme Lemonnier.

Mme Le Meur Gaël :

Vous pouvez nous les faire parvenir ?

M le Maire :

S'il vous plaît.

Mme Lemonnier :

Je vais vous répondre Mme le Meur, sur l'histoire des transports scolaires. À chaque conseil municipal, vous vous autorisez à nous donner des leçons. Pourtant, vous ignorez le fonctionnement concernant l'établissement du budget transports pour les élèves, alors que vous étiez déléguée dans ce secteur. Nous avons augmenté le coût du transport qui est un forfait par élève, à 15 euros à ce jour. Ce qui baisse, ce sont les effectifs dans les écoles. Malheureusement, là nous n'y pouvons rien.

M le Maire :

Merci Mme Lemonnier.

Nous n'allons pas nous écarter du sujet. Nous sommes en effet sur la validation de l'avant projet définitif de ce projet tennis à Kerambretton, et la présentation du plan de financement. Je vous remercie. Nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Abstentions ?

Ceux qui sont contre ?

Pardon.

On recommence ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

C'est bon ? Merci bien. Très bien je vous remercie.

Maintenant, c'est à moi de jouer.

M le Maire :

Bien Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter et commenter le budget primitif 2012, dans sa présentation. Nous allons vous passer différentes pages.

Vous avez reçu un rapport beaucoup plus complet. Mais je ne vais pas le reprendre dans son intégralité. Je vais vous présenter ce budget primitif 2012 d'une façon beaucoup plus synthétique. Et il vous appartiendra, au terme de cette présentation d'apporter vos remarques sur ce budget.

Dans un premier temps nous allons vous présenter ou vous rappeler les orientations du budget 2012 qui ont été présentées en novembre, lors du débat d'orientation budgétaire. Il y aura ensuite le budget principal, l'équilibre budgétaire, une présentation par nature, une présentation par fonctions et nous finirons par les budgets annexes, le budget annexe de l'eau, de l'assainissement, du port de plaisance, le bac du passage, les restaurants municipaux et le Centre des arts.

M le Maire commente un diaporama qui est visible par le public.

Rappel des orientations budgétaires.

Elles ont été présentées le 9 novembre. Il y a 5 points essentiels : ce sont des paramètres d'adéquation et d'équilibre. Il faut d'abord reconstituer une épargne brute permettant d'autofinancer au minimum le capital de la dette. Lorsque l'on parle d'épargne brute, il s'agit des recettes moins les dépenses diminuées des frais des intérêts d'emprunt. Il y a ensuite la maîtrise des charges de fonctionnement. À ce titre, nous avons mis en place une analyse budgétaire au plus juste avec les services et les élus. Nous avons mis en place des arbitrages dans chaque délégation avec les services et l'élu en charge de cette délégation pour rechercher cette marge de manœuvre. Mais tout du moins, rechercher au plus juste les dépenses de fonctionnement, tout est autant que nous souhaitant quand même conserver le service à la population qui est notre fonction de service public. Il fallait limiter l'impact sur les ménages. Notre souhait est de ne pas augmenter les taux d'imposition sur les ménages. C'est-à-dire l'impôt foncier et la taxe sur les impôts locaux. Nous avons limité le recours à l'emprunt, pour stabiliser l'endettement. Il est évident que notre souhait est d'augmenter l'autofinancement de manière à recourir le moins possible à l'emprunt, dans la mesure où demain, l'argent sera de plus en plus cher. Il faut donc, dans la mesure du possible, éviter d'avoir un recours à l'emprunt trop important.

Actualiser et continuer la réalisation du plan pluriannuel d'investissement. Ce sera sûrement toujours insuffisant mais aujourd'hui, nous sommes dans une période de contraintes. Ces contraintes budgétaires nous obligent à la prudence. Mais nous sommes sur l'actualisation, comme je le disais, la continuation de la réalisation de ce PPI. Nous y reviendrons tout à l'heure avec le budget d'investissement.

Voilà les grandes orientations du budget 2012.

L'équilibre budgétaire : c'est la particularité dans nos collectivités locales. Que ce soit le budget de fonctionnement ou le budget d'investissement, il faut que ces budgets soient à l'équilibre. En ce qui concerne le budget de fonctionnement, nous avons un équilibre à 25.758.842 euros et en ce qui concerne le budget d'investissement, nous avons un équilibre à 10 810 054 euros. Que pouvons nous remarquer dans cet équilibre ? Le virement à la section d'investissement 1 930 404 euros, il s'agit de la ligne 023 qui concerne l'excédent de gestion. Et ensuite le chapitre 042 qui concerne les amortissements, amortissement des biens et amortissement des subventions aux associations par exemple. Ce sont des lignes qui sont en équilibre entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement.

Sur la page suivante, vous avez une idée de l'évolution de l'autofinancement en considérant que vous avez les années, vous avez l'autofinancement complémentaire, c'est-à-dire, comme je le disais tout à l'heure, l'excédent de gestion. Ensuite, vous avez les amortissements qui nous donnent en totalité, l'autofinancement et les évolutions.

On s'aperçoit que depuis 2009, grâce aux efforts consentis par les services et les élus, de manière à rechercher des marges de manœuvre, surtout pour l'autofinancement, mais sans obérer le fonctionnement proprement dit, nous avons fait une analyse très précise et là nous pouvons voir que depuis 2009, nous arrivons sur des bases de 2 millions d'euros d'autofinancement, ce qui est intéressant. Pour 2012, il y a 1 930 000 euros, il s'agit de la tranche AG2R qui nous donne un différentiel minoré, mais nous sommes quand même dans des considérations tout à fait acceptables depuis 2009, voilà sur cet autofinancement.

Je vais présenter ce budget de fonctionnement, par nature, tout d'abord en ce qui concerne les dépenses réelles qui sont estimées en diminution de 0,94 par rapport à 2011.

Je vais reprendre mes notes.

Les différents chapitres :

Le chapitre 011 correspond aux charges à caractère général. Nous y reviendrons un peu plus loin. Sur 2012, nous avons l'AG2R, qui va imputer les charges à caractère général. Le 012 correspond aux charges de personnel. Nous y reviendrons également. Atténuation de produits. Le chapitre 65 correspond aux autres charges de gestion courante. Les charges financières, ce sont les intérêts d'emprunt. Les charges exceptionnelles : AG2R. Les dépenses imprévues, chaque année nous avons une enveloppe de 50 000 euros pour ces dépenses-là. Le virement à la section d'investissement, 1 930 404, et les opérations d'ordre, c'est-à-dire les amortissements, 769 992 000 euros. Et nous retrouvons un budget à 25 758 842 euros.

Les charges à caractère général s'élèvent à 4 636 299 euros, pour 2012 soit une augmentation de 6,12 par rapport à 2011 après la neutralisation faite au BP 2012, pour la course Concarneau-St-Barth, ainsi que les travaux en régie que nous avons imputé cette année, le chapitre 011 est budgétisé en diminution de 1,3 en 2012, voilà pour la présentation de ce chapitre 011.

Le total est de 4 636 299, on y retrouve.... il faut que je reprenne mes notes. Il a été construit avec pour objectif d'appliquer une diminution de - 2 % dans un premier temps, pour l'ensemble des services, à l'exception de certains frais, fluides, carburants, maintenance, assurance. Évidemment, il ne faut pas que cela nous échappe, c'est qu'il y a des éléments tels que les fluides, les carburants, la maintenance, les assurances qui sont en évolution chaque année. Néanmoins, on réussit quand même sur d'autres domaines à limiter les charges, les achats. En ce qui concerne les impôts, taxes et versements assimilés, on voit une réduction de 10 000 euros. Si je reprenais mes chiffres ce serait mieux.

Cela fait suite à l'intervention d'Ecofinances qui nous a justement permis d'avoir un différentiel minoré de 10 à 11 000 euros sur les taxes foncières, les impôts locaux concernant les bâtiments de la ville. C'était très avantageux.

Pour les services extérieurs, il s'agit à peu près de la même chose. Et en ce qui concerne les achats, c'est à peu près la même chose également.

Voilà en ce qui concerne les charges à caractère général.

En ce qui concerne les charges de personnel, vous avez un graphique qui reprend 3 éléments. Le BP 2011, au milieu vous avez le BP 2012, et là nous remarquons une chose, c'est que les dépenses sont diminuées. Elles sont diminuées, parce que tout simplement il y a des transferts de charges au niveau des nouvelles compétences de la communauté d'agglomération à partir de janvier 2012. En l'occurrence, il y a le SIVU, le RAM ainsi que le Musée de la pêche. On voit le différentiel parce que l'on passe de 54,6 en 2011 à 56,7. Évidemment, même s'il y a un transfert de compétences à la 4C, on remarque que le personnel n'est pas du tout modifié. Le volume des dépenses de personnel n'est pas du tout modifié puisqu'il n'y a pas pour autant de transfert de personnel. Si nous tenons compte des dépenses relatives, corrigées avec la diminution de l'attribution de compensation, on s'aperçoit qu'entre 2011 et 2012 on est dans les mêmes chiffres parce que l'on passe de 54,6 à 54,5.

Les autres charges de gestion courante : il s'agit du chapitre 65. C'est un chapitre aussi important. Il enregistre une diminution de 19,27 principalement en raison du transfert de compétences à Concarneau Cornouaille Agglomération. Évidemment si nous regardons le BP 2011, 4 696 123, il devient 3 791 000. Le différentiel vous l'avez vu, il est dans la suppression du versement SIVU et la suppression de la subvention du Musée de la pêche.

En ce qui concerne la participation d'équilibre au budget du BAC, du CAC, des restaurants municipaux, elle est sensiblement la même chose. Les indemnités, elles sont en diminution de 5 %.

En ce qui concerne l'admission en non valeur de produits irrécouvrables, vous pouvez remarquer qu'à chaque conseil municipal, nous passons dans la rubrique finances des produits irrécouvrables, et que nous sommes obligés de faire une DM pour valider ces produits irrécouvrables. Donc, de 5 000 euros nous sommes passés à une provision de 15.000 euros sur cette ligne budgétaire.

Les contingents et participations aux organismes extérieurs, il s'agit de la subvention à l'Office de Tourisme, au SDIS, au CCAS, pour 1.897.664, nous sommes sensiblement au même niveau que l'année dernière à 0,72.

La suppression du SIVU, de la pêche, subventions aux personnes de droit privé, il s'agit de

la subvention aux associations, que nous voterons au mois de janvier.
Nous avons décidé et nous l'avons présenté au moment du DOB, que cette enveloppe serait identique à celle de l'année dernière. Voilà en ce qui concerne les dépenses, les charges de gestion courante.

En ce qui concerne les charges financières, le chapitre 66, elles sont estimées à 1 255 000 euros en 2012. Elles sont en diminution de 1,82 par rapport à 2011. L'augmentation attendue des taux variables pour la période 2012, minore la diminution des frais financiers budgétisés en 2012. Il est vrai que nous étions plus habitués à des diminutions de 3 ou de 5 %, là nous l'avons estimée à 1,82 parce que nous pouvons penser qu'en 2012 et dans les années futures, l'argent sera certainement un peu plus cher, comme je le disais tout à l'heure. Et à ce titre, il faut que nous programmions une évolution qui est quand même sensible. Je rappelle qu'en ce qui concerne nos emprunts à taux variables, ils sont de l'ordre de 23 %, par rapport à l'ensemble de nos emprunts.

Le chapitre 67 comporte les charges exceptionnelles. Elles sont stables sur la période. Concernant le CUCS et le DRE, nous n'avons pas changé les montants. Il était l'année dernière de l'ordre de 20 000 euros concernant le CUCS et de 50 000 euros pour le DRE. Nous n'y avons pas touché. Je ne vais peut-être pas m'écarter sur ce sujet par rapport au CUCS, nous en avons parlé hier soir au CA du CCAS. Mais si vous avez des questions ensuite, je veux bien y répondre. Mais je pense que vous connaissez les réponses. En ce qui concerne les charges exceptionnelles il y a également l'augmentation liée aux charges de la Transat Concarneau-St-Barth correspondant au solde du versement de la participation. Il est de l'ordre de 50 000 euros. Nous avons versé 27 500 euros en 2011 et il s'agit du complément. 27 500 avant la course et ensuite sur le budget 2013, il y aura 5 000 euros. Voilà concernant les charges exceptionnelles du chapitre 67.

Ensuite, heureusement qu'il y a des recettes. Elles sont estimées en diminution de 1,85 par rapport à 2011. Après neutralisation de la baisse de l'attribution de compensation des recettes perçues au titre de la transat Concarneau-St-Bart, l'évolution de ces recettes est estimée à 1,66 néanmoins. On y trouve les atténuations de charges. Cette ligne budgétaire qui est sensiblement la même de BP à BP, il s'agit plus particulièrement des remboursements d'assurance, de la sécurité sociale par exemple. Ce sont des remboursements des organismes sociaux suite à l'arrêt de travail d'agents. Il perçoivent de la mairie leur salaire intégral, et notre assurance nous permet de récupérer ces montants-là.

Ensuite, le chapitre 70 : produit des services et ventes diverses. Il s'agit des recettes des différents services de la mairie. Je ne vais pas les énumérer, mais nous avons prévu un petit peu moins, il y a 0,63 malgré des tarifs en hausse. Nous avons voulu être prudents. Nous ne nous sommes pas calés de BP à BP mais sur les résultats de 2011. Et là, nous remarquons entre autre, une légère diminution concernant le centre de loisirs, la voile, la crèche. C'est une légère diminution, je le dis bien. Nous avons donc voulu être prudent sur cette ligne.

Nous sommes toujours dans les recettes. Il s'agit maintenant du chapitre 73, impôts et taxes. Nous sommes en diminution de 2,48. C'est sur ce chapitre que nous retrouvons l'attribution de compensation qui est minorée.

Autres produits de gestion courante : ce sont les revenus des immeubles. Les produits financiers, je vous l'accorde ne représentent pas grand chose, on en parle à peine. Et les produits exceptionnels, c'est la même chose.

Nous allons aller un peu plus loin, et là nous allons retrouver les produits des contributions directes, c'est-à-dire le chapitre 73. C'est un chapitre important. Nous sommes de BP à BP. Le produit des contributions directes est évalué à 12 502 879 euros. Lorsque je parle de la ligne 73-11 contributions directes, il s'agit des impôts locaux et de l'impôt foncier. Nous avons une augmentation de 2,19 par rapport au BP 2011 et de 3 % par rapport au produit fiscal, voté en mars 2011. Nous avons un décalage puisque nous votons le BP en décembre et nous avons le rapport du produit fiscal en mars. Il y a un décalage et aujourd'hui nous pouvons dire que nous avons opté pour une augmentation de 3 % sur cette ligne. 3 % qui correspondent à 1,8. Il s'agit de la loi de finance 2012, ce sont les bases fiscales qui ont été votées par le Parlement. Et nous considérons que les bases physiques pourraient être à 1,2 et nous avons pris le minimum, ce qui fait 3 %.

Le transfert de compétences de Concarneau Cornouaille Agglomération, il faut s'y habituer, occasionne une diminution prévisionnelle de l'attribution de l'ordre de 17 %, puisque nous passons de 5 187 000 à 4 255 186 euros.

Nous avons ensuite des lignes de recettes qui sont les droits de place, les droits de stationnement, la taxe sur les déchets stockés, fameuse taxe « Valcor ». Si vous voulez nous y reviendrons. Il y a la taxe sur l'électricité versée par Erdf. Il y a les emplacements publicitaires, c'est-à-dire la TLPE, nous l'avons évoqué lors du débat d'orientation

budgétaire, aujourd'hui nous sommes sur des émissions de titres de 200 000 euros. Nous l'avons minoré pour 2012 parce que nous avons souhaité qu'il y ait des aménagements sur cette TLPE, aménagements qui seront en concertation avec les représentants des commerçants qui ont été désignés à ce titre. Ils travailleront au 1^{er} trimestre 2012 en concertation avec les services et avec les élus pour remodeler et réaménager cette TLPE. Nous avons ensuite la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui était de 550 000 euros, elle est pour 2012 à 650 000 euros en considérant qu'aujourd'hui nous sommes au 14 décembre, à 688 000 euros. Ce sont les droits communaux de mutation suite aux transactions immobilières sur la ville.

Nous avons maintenant les dotations et participations, il s'agit du chapitre 74. Le chapitre 74-11 correspond à la fameuse dotation forfaitaire. Vous pouvez vous apercevoir qu'elle est légèrement plus faible. C'est tout simplement parce que nous nous sommes calés sur 2011. Si nous raisonnons de BP à BP, évidemment nous pouvons toujours le faire, mais je pense qu'il est beaucoup plus judicieux de caler sur l'existant sur 2011. Donc en 2011 nous avons perçu 3 290 718 euros ce qui veut dire que nous avons repris ce chiffre pour 2012.

La dotation de solidarité urbaine, c'est la même chose.

La dotation nationale de péréquation, il y a eu un nouveau calcul. Elle est en fonction des titres émis en 2011. En somme, elle compense le manque sur la dotation générale forfaitaire. On peut dire que nous sommes sur les dotations nationales sensiblement dans les mêmes eaux.

Il y a ensuite les participations. Ce sont les participations de l'Etat sur le chapitre 747. On y retrouve pour 700 000 euros, la participation de la CAF par exemple. Il y a les participations du Département et de la Région. Il y a aussi des participations concernant les subventions « autres » il y a les subventions isoloir, les subventions recensement, subvention de 50 % des travaux de numérisation, subvention culture, ville d'art et d'histoire, subvention animation-jeunesse pour 45 303 euros, ce sont des subventions d'Etat qui nous sont allouées sur différents postes. Voilà pour les dotations et participations.

En conclusion, le virement à la section d'investissement diminue légèrement en 2012, à 7,3 en passant de 2 076 402 à 1 930 404. Sans tenir compte des dépenses consacrées à la Transat Concarneau-St-Barth, le virement à la section d'investissement est identique à celui de 2011.

Nous passons au budget d'investissement. Les dépenses réelles d'investissement. Elles sont évaluées à 10 704 054 euros. Nous l'avons vu tout à l'heure dans la présentation de l'équilibre budgétaire, soit en progression de 16,87 par rapport à 2011, hors travaux en régie.

Le chapitre 16, emprunts et dettes assimilés, ce sont les emprunts en cours. Il s'agit du remboursement annualisé de la dette.

Le chapitre 20, ce sont les immobilisations incorporelles, 164 084, il s'agit des frais d'insertion, des frais d'études techniques et juridiques sur les projets de faisabilité entre autres sur le centre culturel et des congrès, ainsi que le projet de la maison de la solidarité. Ce sont les immobilisations incorporelles.

Ensuite il y a les subventions d'équipement versées, c'est la participation pour Penanguer entre autre concernant l'Opac.

Les immobilisations corporelles, ce sont les engagements d'acquisition de matériels, matériel roulant, bâtiments, et le chapitre 23, ce sont les immobilisations en cours et plus particulièrement les travaux. Là, nous retrouvons les emprunts et nous retrouvons les investissements récurrents et les investissements qui font partie du PPI. Les recettes d'investissement sont évaluées à 10 810 054 euros. Elles sont en progression de 18 % par rapport à 2011.

Le chapitre 10, il s'agit plus particulièrement de la TLE, taxe locale d'équipement ainsi que le fond de versement de la TVA. C'est-à-dire que sur les investissements des 2 dernières années, l'Etat nous verse une participation au remboursement de la TVA. Je vous rappelle que la TLE sera remplacée en 2012 par la TA.

Le chapitre 13, il s'agit des subventions aux investissements. On y retrouve les amendes de police, les subventions du Conseil général, du Conseil régional, les subventions de la 4C,

les subventions de l'Etat.

Emprunts et dettes assimilés : il s'agit du variable d'ajustement pour l'équilibre budgétaire, c'est-à-dire un emprunt de 2 827 568 euros. Je vous rappelle que l'amortissement du capital de la dette est de l'ordre de 2 200 000, 2 300 000. Nous sommes quand même dans un endettement supérieur, mais nous essayons de réduire au maximum. Ensuite, autres immobilisations financières, et surtout le chapitre 24 pour lequel évidemment il y aura des remarques, je pourrais les accepter, commenter et argumenter sur ce sujet.

Les produits de cession : ils sont estimés à 2 699 000 euros.

Nous retrouvons ensuite 2 lignes, la 021 sur le virement à la section de fonctionnement et les opérations d'ordre de transfert entre sections. Vous avez là une présentation schématique du BP 2011 et BP 2012. La ligne rouge correspond à la ligne des dépenses d'investissement et à côté, l'ensemble des couleurs montre les différentes strates d'intervention pour le budget d'investissement sur les recettes. Nous nous apercevons que l'autofinancement représente 27 %, les dotations, fonds divers et réserves, 9 %, emprunts et dettes assimilés, 26 %, les produits des cessions, 25 % et les subventions d'investissement 12 %.

Présentation par fonctions : vous avez 7 domaines d'actions sur sont les services généraux, sécurité, salubrité publique, opérations non-ventilables, l'enseignement et la jeunesse, la culture, le sport et le nautisme, intervention sociale, santé-famille-logement, aménagements et services urbains environnement, et l'action économique.

Dans ce camembert, vous avez une partie qui correspond à 2011 et la partie extérieure qui correspond à 2012. Cela concerne tout d'abord les dépenses réelles de fonctionnement sur les différentes fonctions. Nous nous apercevons que dans le fonctionnement nous avons sensiblement la même chose. Nous sommes bien dans les services à la population, sauf les charges financières évidemment.

En ce qui concerne l'investissement, nous voyons des décalages. On y reviendra. Les décalages nous les retrouvons dans le sport. Nous nous sommes déjà expliqués tout à l'heure mais on y reviendra certainement. En ce qui concerne la culture, c'est stable. C'est surtout le sport mais nous y reviendrons.

Ensuite, nous continuons. Services généraux, sécurité et salubrité publique : en fonctionnement. Je vous donne quelques éléments flash. Participation au SDIS, 805 000 euros contre 795 000 euros, crédit pour des dépenses imprévues : 50 000 euros. Ensuite, en investissement, amélioration en informatique, urbanisme, 210 000 euros. Renouvellement du parc de véhicules légers : 80 000 euros, aménagement de l'ancien immeuble EDF, 150 000 euros, on peut s'arrêter pour dire que sur 2011 nous avons une ligne de 50 000 euros qui est utilisée actuellement pour l'intégration dans ces lieux du services des eaux dans le courant du mois de février, et peut-être que les 50 000 euros permettront également d'aller un peu plus loin que la partie inférieure pour le service des eaux, mais en 2012, nous avons mis sur une ligne 150 000 euros pour les aménagements. Acquisition d'un terrain pour le futur centre d'incendie et de secours pour 400 000 euros. C'est un report sur 2012, cela devait être fait en 2011 il me semble. Ensuite, en ce qui concerne l'enseignement et la jeunesse, en fonctionnement nous avons + 2,79 %, participation aux budgets annexes restaurants municipaux, en diminution de 0,02, pour atteindre 755 975 en 2012. La participation de la ville aux écoles privées + 4,28. Diverses actions dont jeunes en scène, pour 400 000 euros. Le séjour en Espagne pour 8 743 euros. En investissement, le renouvellement du mobilier dans les classes, 42 000 euros. Réalisation de travaux dans les écoles pour 291 000 euros.

La culture, en fonctionnement une augmentation de 2,76 %, la participation au budget annexe du CAC qui est stabilisée, un crédit pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque similaire à 2011. Reconstitution du dispositif « Ma tête se balade en ville ». En investissement, des travaux dans la Ville-Close, qui sont budgétisés à hauteur de 402 000 euros, la rénovation de la ferme du Moros, 375 000 euros. Une enveloppe de 55 000 euros en vue de la réalisation d'une étude pour la construction d'un équipement culturel.

Nous arrivons maintenant aux sports avec une augmentation de 3,7 %, si l'on fait abstraction des crédits de la Transat. Participation en 2012 au Challenge des mairies pour 6,8. En 2012, la ville de Concarneau organise le Challenge des mairies. Cela arrive tous les 10 ou 15 ans, c'est notre tour l'année prochaine.

Brouhaha.....

Le Challenge des mairies était à Concarneau en 2011.

M le Maire :

C'était pour voir si vous suiviez, j'avais peur que vous vous endormiez.

En investissement, nous avons la construction d'une salle de tennis pour 1 500 000 euros. L'aménagement et l'installation du pôle du Porzou et de Kerhun, 60 000 euros et 77 000 euros. Cela concerne les aménagements extérieurs, c'est-à-dire tout ce qui est parkings, clôtures, 1^{ère} tranche du pôle nautique de la Croix pour 800 000 euros. Acquisition de bateaux et matériels nautiques, pour Concarneau voile, 37 000 euros, nous étions dans le sport et nautisme.

Intervention sociale, santé, famille et logement, augmentation de 1,21 sur ce poste. CCAS pour 355 000 euros, le SIVOM de Concarneau-Trégunc, le centre social, la semaine bleue qui sera reconduite en 2012, et qui était une réussite, suppression de la participation au RAM qui est transféré à la communauté d'agglomération, CUCS et DRE pour 70 000 euros. En investissement, l'étude pour la création d'une maison de la solidarité et la réalisation d'une épicerie sociale.

Aménagement et services urbains, diminution qui résulte principalement de la suppression de la participation au SIVU, - 15,49 sur le fonctionnement.

Augmentation de la participation au budget annexe du bac du passage, + 10 %, maintient de la participation au ravalement qui n'est pas trop important. L'enveloppe pour le ramassage des algues vertes pour 80 000 euros.

En investissement, aménagement de la rue de Lanriec, il s'agit de la poursuite du plan pluriannuel d'investissement sur la rue de Lanriec. Il y a un programme d'eau pluviale, Aménagement lié au plan global de déplacement et rénovation et extension de la maison de quartier de Lanriec, c'est-à-dire l'ancien presbytère de Lanriec.

Sur l'action économique, il y a peu de choses à dire puisque c'est une compétence de la communauté de communes. Mais néanmoins, en fonctionnement, il y a une augmentation de 0,57 %. C'est la subvention à l'office de tourisme et syndicat d'initiative en augmentation de 1,11 pour 150 000 euros.

Et en investissement la 1^{ère} tranche de travaux sur la ZAC de la Boissière pour 185 000 euros. Nous y reviendrons peut-être tout à l'heure.

Il y a encore les budgets annexes si vous le voulez bien. Je vais faire vite.

Je vais rappeler les équilibres.

En ce qui concerne le budget annexe de l'eau, il y a un équilibre sur le budget de fonctionnement à 2 216 051 euros. À noter dans les recettes une augmentation de 4 %. Je vous rappelle que ce budget annexe comme tous les budgets annexes est un budget autonome, indépendant, et il doit être équilibré. Nous avons des dépenses d'investissement qui sont importantes, ce qui fait que nous avons un équilibre d'investissement à 1 734 041 euros.

Nous allons ensuite passer au budget annexe de l'assainissement. Nous avons un budget de fonctionnement de 1 128 833 euros, avec une augmentation de la redevance de 2 %. En ce qui concerne l'investissement nous avons un budget de 1 638 364 euros. Nous n'allons pas rentrer dans les détails.

Le port de plaisance : 634 382 euros, concernant le budget de fonctionnement. Un virement à la section d'investissement de 21 197 euros, ce qui permet de réaliser quelques investissements.

Le bac : c'est un petit budget, 205 436 euros concernant le budget de fonctionnement et de 33 900 euros en ce qui concerne le budget d'investissement.

Les restaurants municipaux : budget de fonctionnement 1 482 594 euros et un budget d'investissement de 43 400 euros.

Le budget annexe du CAC est un budget équilibré à 494 521 euros pour le budget de fonctionnement. Il y a un virement à la section d'investissement de 16 752 euros, ce qui nous permet de nous engager sur des travaux qui sont bien légitimes en ce qui concerne le CAC. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Achat de matériel, remboursement de l'emprunt, pour un budget équilibré d'investissement de 104 580 euros.

Voilà la présentation et les commentaires de ce budget primitif 2012. Je m'excuse si cela a été un peu long, mais cela fait partie des choses réglementaires. Même s'il était synthétique, il était quand même relativement corsé. Il est évident qu'il va y avoir des remarques et des observations et nous sommes toutes ouïes.

Si vous le voulez bien, je vais prendre toutes les questions et après je répondrai.

M Le Coz :

Si vous dites que vous allez répondre, je suis volontaire. Le débat d'orientation budgétaire avait tourné court l'autre fois parce que nous n'avions pas suffisamment de détails. Alors, ce soir, je vous demande et j'insiste, je veux avoir des détails concernant les ventes du patrimoine immobilier. Merci.

M le Maire :

J'imagine que cela va être le sujet le plus important. Bien, ensuite, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

M le Maire. Après la lecture attentive de ce document, nous retenons que les recettes de fonctionnement sont estimées en diminution de - 1,85 %. Le produit fiscal est estimé lui à hauteur de 12 millions. L'enveloppe des dotations de la communauté d'agglomération reste une estimation car la commission locale d'exonération des charges transférées n'a pas encore statué. La taxe locale sur la publicité extérieure devrait engendrer une recette de 180 000 euros. Vous parlez aussi d'évaluation des droits de mutation de 650 000 euros contre 550 000 euros en 2011 et 450 000 en 2010, soit une augmentation surréaliste de près de 15 %, alors que nous savons que la crise nous frappe et que les nouvelles dispositions fiscales ont été anticipées, ce qui explique, en partie, le boom des transactions ces derniers mois. La dotation globale de fonctionnement est estimée elle aussi à 3 209 000 euros, soit le montant perçu en 2011. Pour mémoire l'an dernier, vous avez déjà surévalué la DGF de plus de 72 000 euros. Nous craignons que cette année le différentiel soit plus important, car je vous rappelle que la loi de finances a réduit la participation de l'Etat aux collectivités locales de 1,5 milliards, ce qui laisse un manque à gagner significatif pour les villes. Pour mémoire, la ville de Quimper aura cette année un manque à gagner de 300 000 euros. Mais, le pompon, si j'ose le dire, reste les recettes d'investissement que vous prévoyez à plus de 2 699 000 euros, soit une augmentation surréaliste de 328 %. Cette démonstration, vous l'avez compris, n'a qu'un but, c'est de dire pourquoi nous doutons de la sincérité de ce budget. Car comment croire à vos projets d'investissement pour 2012 avec autant d'approximation au niveau des recettes, sauf à envisager une augmentation des impôts, des coupes sombres dans les subventions ? En fait nous avons à faire à une politique de communication performante en promesses mais qui débouche sur aucune réalisation.

En 2011, M le Maire, pour illustrer votre budget, vous avez prévu une photo en clair obscure, en 2012, Concarneau la nuit, je vous propose 2013, Concarneau dans le brouillard. Merci !

M le Maire :

Belle image.

Mme Le Meur Gaël :

Nous ne sommes plus dans le DOB donc permettez-moi d'être aussi précise dans mes remarques et questions, que vous dans votre présentation. Mes questions porteront principalement sur la partie fonctionnement de ce budget. Tout d'abord, les recettes de fonctionnement et principalement la taxe locale sur la publicité extérieure, car pour le reste ce ne sont que des estimatifs donc rien de concret à l'heure où vous allez le mettre au vote. Vous disiez lors du dernier conseil et vous en avez reparlé-là, je cite vos propos du dernier conseil : « elle n'est pas encore appliquée à Concarneau, nous avons une première approche de présentation, il y a ensuite une concertation qui est en cours, nous avons reçu ici différents commerçants et à ce titre nous avons évoqué évidemment le principe de la loi. Nous avons évoqué également que des représentants de commerçants pourraient faire partie d'un comité technique pour l'application, les modifications et amendements qui pourraient être faits. Nous sommes dans la concertation ». Bon, nous allons dire qu'à l'époque cette réponse pouvait être à peu près acceptée, sauf que depuis, et malgré les propos que vous avez tenus-là, les commerçants ont reçu leur facture. Et ils ont eu la surprise de constater qu'aucune des remarques ni changements qu'ils avaient proposés, comme vous l'aviez demandé d'ailleurs, n'ont été pris en compte. Pourquoi ? Est-ce lié au fait que l'entreprise que vous avez mandatée pour ce travail d'expertise est payée au pourcentage de ce qui aura été récolté ? Par conséquent elle n'avait aucun intérêt à tenir compte de la bonne foi des commerçants concarnois qui ont également retiré des enseignes pour limiter un peu la taxe notamment. Nous souhaitons une clarification officielle sur ce point ainsi que la date à laquelle se réunira pour la première fois le groupe de travail que vous avez promis sur ce sujet. On pensait d'ailleurs qu'il aurait lieu avant la fin de l'année. C'est ce que vous aviez laissé entendre dans vos propos. Concernant les dépenses de fonctionnement : j'ai besoin de quelques éclaircissements que vous ne manquerez pas de m'apporter, ou Mme Lemonnier, comme tout à l'heure. Mais il

faudra que ce soit ciblé sur la question que je pose.

Pouvez-vous me dire globalement combien représentent les dépenses en matière de communication ? Je pense à tous les prospectus et invitations, il y a quelques exemples ici, documents divers que vous éditez chaque année. Vous devez bien avoir une idée de ce que cela représente globalement par an et si ce chiffre est en augmentation ou non. Il n'y a rien de précis concernant cela sur le budget.

Deuxièmement, vous avez souvent parlé de prospective financière 2010-2015, de plans pluriannuels. Pourriez-vous nous dire quels sont-ils et quels domaines concernent-ils ? Pouvez-vous me dire également très précisément ce que vous mettez dans le chapitre 62-28 qui est nommé « divers », car étonnement il passe de 90 800 en 2009 à 174 600 en 2012.

M le Maire :

De 90 000 à combien ?

Mme Le Meur Gaël :

De 90 800 en 2009 à 174 600 en 2012, si vous voulez, j'ai les pages, mais je pense que vous avez dû le lire comme moi.

Pouvez-vous me dire également qu'elle est la baisse du crédit alloué au dispositif « Ma tête se balade en ville » ? Quand je parlais de baisse de transport lors du DOB, Mme Lemonnier, je parlais surtout de ce dispositif-là, donc il faudra m'écouter pour la prochaine fois. Lors du DOB, j'avais posé des questions sur ces baisses.

M le Maire :

Ne soyez pas arrogante, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Je ne suis pas arrogante, mais la réponse que j'ai pris n'avait rien à voir avec ma question.

M le Maire :

Ce n'est pas utile d'engager les hostilités. Jusqu'à lors cela se passe bien j'aimerais que cela se poursuive de la même manière.

Mme Le Meur Gaël :

Je n'ai engagé aucune hostilité. Tout à l'heure, je parlais des transports envisagés pour les scolaires....

M le Maire :

Vous voulez bien poursuivre, s'il vous plaît ?

Mme Le Meur Gaël :

..... dans le cadre des tennis et on m'a répondu sur les transports scolaires actuels et non ce qui est prévu dans le futur. Donc, lors du DOB, j'avais posé des questions sur la baisse de la prise en charge des transports dans ce dispositif, sur la baisse des crédits des fournitures aux écoles pour ces activités, notamment d'arts plastiques, qui sont pourtant proposées par la ville. Pouvez-vous me dire aussi pourquoi vous multipliez par 3 les fournitures d'entretien, chapitre 60-631 ? Vous faites également apparaître une ligne pour 27 000 euros, location-entretien de vêtements, pouvez-vous nous en dire plus ?

Pouvez-vous enfin nous donner les actions liées au développement durable ? Nous avons déjà posé la question l'année dernière sans succès, mais nous recommandons pour cette année dans ce qui est décrit page 12. Le constat est simple, les priorités sont largement différentes, que l'on soit élu dans la majorité à Concarneau ou simple citoyen concarnois.

Je m'explique, augmentation des frais de missions, augmentation des voyages et déplacements, 100 euros en 2008, 9 200 euros en 2012. Sans oublier que pour cette année nous allons un peu plus loin dans le conseil, voter une décision budgétaire modificative de 9 000 euros pour des frais de mission. Des frais de colloque et de séminaire qui passent de 420 euros en 2009 à plus de 5 000 euros en 2012, avec une pointe à 8 000 quand même, en 2011. Un budget études et recherches pour 14 000 euros, à quoi cela correspond-il ? Le forfait aux écoles privées, choix politique que vous assumez, passe de 243 000 euros en 2009 à plus de 307 000 euros en 2012. On retrouve aussi des frais d'étude pour 132 000 euros concernant l'espace artistique Ville-Close. Qu'est-ce donc ? Et dans quel but cette étude, puisque cela n'a pas été évoqué jusqu'à présent ? Et parallèlement, on réduit toujours sur cette période 2009-2012 le forfait des classes de découverte, la participation à l'aide aux leçons, le budget fournitures scolaires, sans oublier le budget pour la bibliothèque qui a déjà diminué de 22 000 euros entre 2009 et 2012 ainsi que le budget voies et réseaux qui diminue de 40 000 euros, vous allez certainement nous expliquer la raison. On peut également être dépité mais pas vraiment étonné lorsque l'on remarque que vous multipliez par 2 le budget des frais d'actes de contentieux. Nous pouvons penser que le nombre de citoyens mécontents de vos choix et qui saisissent la justice est en

augmentation. Enfin, nous notons la baisse de la participation de la ville concernant le centre social. Alors non, en ce qui me concerne je ne vous interrogerai pas sur le CUCS, parce qu'effectivement, en commission, nous avons eu la grande chance d'avoir une présentation et des réponses, ce qui n'est absolument pas le cas du centre social. J'ai interrogé l'adjointe en commission, j'ai réinterrogé l'adjointe en conseil d'administration, vous étiez également présent hier, et à chaque fois, refus de s'exprimer sur l'évolution de la situation de ce centre suite à la création en juin dernier de l'association « La Balise ». J'attends aujourd'hui que vous me répondiez sur les perspectives à court et moyen terme des projets de cette association, du recrutement du directeur. On ne peut pas indéfiniment laisser, dans l'immobilisme, ce centre social dont personne ne doute de l'utilité, et pourtant, cela fait 3 ans que l'on attend quelque chose de concret. Bref, en terme de fonctionnement, nous faisons le constat d'une répartition des dépenses et des priorités inégales loin des besoins de la population et uniquement avec l'objectif de n'en satisfaire que quelques-uns. Merci.

M le Maire :

Merci. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

M le Maire, je voudrais intervenir au nom du groupe, sur la partie recettes d'investissement qui mérite quelques remarques. C'est l'histoire d'une grande braderie. En 2010, le produit de cession des biens était de 850 000 euros, en 2011, de 630 000 euros, et vous prévoyez, en 2012, 2 690 000 euros. Ces biens, que vous voulez mettre à la vente, M le Maire, ne vous appartiennent pas. Vous n'en êtes pas propriétaire, ce sont les biens communaux, ils appartiennent aux concarinois et c'est ce que l'on appelle le patrimoine communal. Vous n'avez pas été élu pour le dilapider, avec pour seul but de faire des recettes financières sans aucune finalité de service public. D'emblée, vous avez vendu pour 110 000 euros puis 116 000 euros, 2 maisons en Ville-Close. Pour quoi faire ? Ensuite, une maison rue Laënnec, là-encore pour quoi faire ? Les concarinois n'en ont pas profité. J'oublie, une maison à Lanriec, que vous avez abattue, il reste un terrain vide, sans aucun projet, là non plus, public. Puis vous décidez, et sans cohérence, alors que l'école du Lin est inoccupée et disponible, d'acheter l'ancien bâtiment EDF afin d'y reloger les associations. Mais pour cela, il vous faut vendre un lieu auquel sont attachés de nombreux concarinois. Il s'agit de l'ancienne mairie, la vieille mairie, comme disait M Debuysier, en octobre 2010, des locaux insalubres. Nous en avons souvent débattu, le projet de grande enseigne commerciale pour la réhabiliter ne semble plus du tout à l'ordre du jour. C'était pourtant une belle ouverture en venant de la Ville-Close sur le secteur derrière les halles, la rue Dumont d'Urville, comme vous le disiez, M Debuysier. D'autres propositions, et nous en avons eu plein d'autres, pour la réutiliser ont été faites, mais cela ne vous intéresse pas. Vous vous obstinez à vouloir la vendre, malgré l'attachement des concarinois, et vous finirez par la brader pour 200 000 euros. Cela ne paiera pas les travaux à EDF et cela deviendra des bureaux ou des appartements une fois de plus. Ça, c'est très utile pour la vie culturelle et associative de la ville ! Désormais, nous pouvons supposer que pour financer votre participation au seul projet dont vous pourrez réclamer la paternité durant votre mandat, il s'agit du pôle tennis, vous faites le choix scandaleux de vous débarrasser du manoir du Porzou. Enfin vous dévoilez vos intentions. Cela fait bien longtemps que nous vous posons des questions là-dessus et jamais vous n'avez répondu. Aucun argument, là quant à l'insalubrité des locaux. Ce bâtiment est en bon état, il a fait l'objet de travaux d'entretien. Quels justificatifs avez-vous pour le vendre ? C'est un bâtiment qui est utilisé, qui est très bien situé dans le bois du Porzou près des structures sportives et scolaires. C'est un beau bâtiment avec un certain cachet. Mais bon, c'est vrai, tout bâtiment de caractère est voué à la démolition à Concarneau. Reste une opération pure, afin de justifier votre aide financière aux tennis, et sans parler des utilisateurs. Pour arriver à un montant de 2 690 000 euros de recettes en s'aidant des biens communaux, pensez-vous avoir l'adhésion des concarinois ? 2 millions et demi d'euros, c'est quand même beaucoup. Et rien n'est sûr du tout sur la vente de ces biens. Quel est le but, M le Maire, de cette grande braderie ? Aucun projet n'a pour le moment abouti. Quel gâchis, ce ne sont que des effets d'annonce encore une fois. Et depuis plus de 3 ans, nous attendons vos projets structurants.

M le Maire :

Ne soyez pas arrogante.

Mme Le Meur Marie :

Je ne suis pas arrogante du tout.

M le Maire :

Vous pouvez le dire normalement.

Mme Le Meur Marie :

Non, mais je voulais simplement insister parce que vous l'avez déjà dit plusieurs fois depuis le début du conseil.

M Le Coz :

Parfois le ton peut monter.

M le Maire :

Je ne vous ai pas donné la parole, M Le Coz.

Mme Le Meur Marie :

Alors, une vision globale comptable, un fonctionnement au coup par coup, vous ne fonctionnez que par des approximations, des estimations dans l'attente de subventions. C'est un véritable flou artistique encore une fois, et en parlant ce soir du budget principal d'une municipalité, je trouve tout cela très grave. Vous n'avez pas été élu pour cela, vous ne respectez pas du tout votre projet électoral. Mais cela, nous ne sommes pas les seuls à le savoir.

M le Maire :

Merci. Mme Dieterlé ou M Colimard.

M Colimard :

Oui, M le Maire, sur votre présentation il n'y a pas beaucoup besoin de s'étendre : parce qu'au fond, le choix de produire cet élément, que vient d'évoquer Mme Le Meur, de vente conséquente de patrimoine dans le budget, pour nous ça sent la provocation doublée d'une opération diversion.

Lors du dernier conseil municipal, sur le débat d'orientation budgétaire, nous avons quant à nous, attiré l'attention sur l'arnaque d'Etat que constitue la réduction des dotations dévolues aux collectivités locales. C'est dit, je n'y reviens pas, même si cette dimension est essentielle.

Aujourd'hui, nous aussi, nous voulons en appeler, pour ce budget, à la responsabilité des élus à leur responsabilité envers la population.

Que je sache, nous sommes au conseil municipal.

Nous ne sommes pas à l'assemblée générale des actionnaires du nouveau groupe immobilier « Arnac.Conc ». S'agissant du patrimoine de la ville, qui est son fond de commerce à ce groupe virtuel, oui, arnaque !

Cela vient d'être évoqué car oui, arnaque car rien n'est à nous élus ! Tout est à elle (la population) ! Tout est à eux (les habitants) !

Même si on nous rétorque, que les élections sont passées par là, à par administrativement, la majorité actuelle n'a pas légitimité pour engager ces opérations. En tous les cas, pas politiquement.

Faut-il en effet, rappeler que cette majorité au conseil municipal n'est en place que du fait de seulement 46% des votants et que nombre de ceux-ci ne se reconnaissent plus dans cette représentation, et ne la suivent plus.

Alors oui ! Nous en appelons à la responsabilité de tous, des élus. Nous disons à tous : Ne confondons pas gestion publique et business, affairisme.

A partir de-là, c'est la copie de ce budget qui à nos yeux est à revoir. Repensons et réorientons-le. Donc, ne votons pas sur ce budget. Reportons tout cela !

Je n'en dirais pas plus. A chacune, à chacun de se déterminer en se sachant observé par l'électorat, et redevable à son égard.

M le Maire :

Très bien, oui, M Carduner.

M Carduner :

Oui, M le Maire. Je ne peux pas laisser non plus passer cette opportunité de discuter du patrimoine concarnois. C'est quand même un sujet très important. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit.

M le Maire :

Le patrimoine que vous avez laissé à l'abandon ! Nous y reviendrons, j'y reviendrais.

M Carduner :

M le Maire, il est vrai qu'en la matière c'est vous l'animateur donc vous intervenez quand

vous voulez, mais laissez-moi terminer quand même s'il vous plaît. Je vous en serai gré. Je vous remercie.
Donc, ce qui m'inquiète, ce qui m'interpelle, ce qui nous interpelle dans cette braderie.

M le Maire :

Ce n'est pas une braderie.

M Carduner :

Mais si c'est une braderie. En soldes, c'est la 3^{ème} démarque pour la vieille mairie ! C'est la 3^{ème} démarque au moins ! Bon, bref, et pourtant des moyens de concertation existent vous auriez eu la possibilité de consulter les concarnois puisque comme le disaient M Colimard et Mme Le Meur, ce sont des biens qui appartiennent aux concarnois. Autant les impliquer. Dans les conseils de quartier vous ne les avez jamais sollicités, pourtant par ailleurs, vous en faites un exemple de démocratie participative. Vous auriez pu, éventuellement sur le site Internet de la ville de Concarneau solliciter les concarnois, pour ceux qui ont Internet. On aurait pu mettre des boîtes à lettres, on aurait pu faire un questionnaire à distribuer, on aurait pu solliciter la presse, qui déjà le fait par ailleurs et qui s'occupe de ce que les concarnois veulent et pensent. Eux ils les interpellent et les interrogent, pas vous. Vous, c'est décision unilatérale, on solde, on brade. D'ailleurs, dans votre équipe je constate qu'il y a quelques divergences à ce sujet. Puisque dans un même temps on vend des propriétés en Ville-Close qui obère la possibilité ensuite d'organiser des grands concerts au petit château, j'ai cru lire cela dans la presse, ce qui me semble une bonne idée, une vieille bonne idée mais une bonne idée quand même. Il s'agit des concerts bien évidemment.

Après, je constate que la cession de l'enclos de Servigny va poser souci, quand même. Cela s'est fait à très très peu. Cela montre bien qu'il y a des divergences, ce qui est logique. Pourquoi se précipiter à vendre des biens communaux sans avoir un projet à moyen terme ou à long terme ? Car maintenant cela va être trop tard parce qu'une fois que ce sera vendu, c'est terminé, on en parle plus. C'est vrai que cette grande braderie fera sans doute le bonheur de quelques-uns, de maigres avoirs pour la municipalité, mais surtout d'énormes manques pour les générations de concarnois. Le cruel manque d'ambition de notre belle cité va décidément coûter bien cher à nos administrés.

M le Maire :

Merci M Carduner.

M Carduner :

Je vous en prie.

M le Maire :

Mme Dieterlé. Je ne sais pas si je dois répondre à toutes les questions qui me seront posées, parce que nous allons y passer la nuit.

Mme Dieterlé :

On vous avait proposé de répondre au fur et à mesure.

M le Maire :

Mais nous allons répondre. Allez-y Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je constate que vous êtes passé de la gestion de père de famille au fils prodigue qui dilapide l'héritage paternel. Je ne vais pas trop m'étendre là-dessus, mes camarades l'ont déjà fait abondamment. Ce que je cherche à comprendre et c'est la question que je vous pose d'ailleurs tout à l'heure, et à laquelle vous ne m'avez pas répondu, c'est qu'est-ce que c'est le sens de ce que vous faites ? Je trouve qu'en politique et en finances, il y a des chiffres et des considérations techniques, vous faites ça, vous reconstituez l'épargne brute, etc... je voudrais bien et je pense que les gens, ici à Concarneau ont envie de comprendre le sens de votre action. Si vous vendez les biens concarnois seulement pour avoir un peu d'argent pour faire je ne sais quoi, je trouve que cela n'a pas de sens. Ou alors, c'est un sens, je ne vais pas vous accuser d'être malhonnête mais je dis que c'est un sens caché qui est hors de la transparence, c'est-à-dire qui nous échappe. Et qui nous échappe volontairement. Je ne comprends pas. Si c'est seulement pour remplir les caisses et pouvoir faire des tennis à Kerambreton, effectivement cela paraît stupide, voire idiot. Vous m'avez dit tout à l'heure que le sport était un facteur d'équilibre social. Je suis tout à fait d'accord avec vous, M le Maire, le sport, la pratique sportive, la culture, tout ce que vous voulez. Maintenant, les équipements au prix, au niveau de confort, au niveau de sport de compétition, auxquels vous les amenez, là c'est tout à fait différent. Nous ne sommes plus du tout sur le même registre. Si vous voulez, je cherche le sens politique de la lecture de votre budget, de savoir ce que vous voulez faire. Depuis le début

effectivement, nous naviguons dans le brouillard, dans la nuit, dans le crépuscule, dans tout ce que vous voulez. Il vous reste encore 2 ans et demi à faire, nous aimerions savoir exactement s'il s'agit d'un saupoudrage, s'il y a un sens profond, caché, ou alors s'il n'y a pas de sens du tout. Et ça c'est vraiment quelque chose qui nous importe politiquement parlant et je pense que cela importe aussi aux concarinois. Après, j'avais des petites choses à demander, c'était des questions plus précises.

Les indemnités formation des élus, le budget est en diminution. Il y a une phrase que je ne comprends pas. Du fait de l'absence de rétroactivité des cotisations, je voudrais savoir si les indemnités de formation sont utilisées et comment ? Parce que lorsque j'avais amené mes factures à Mme Lemonnier, nous avions un petit différend sur des suspensions sur ma façon d'utiliser le budget de formation. Je voudrais avoir une réponse et savoir si cela est vraiment utilisé par les élus et de quelle façon. Après, nous ne reviendrons pas sur la Transat, ni sur les écoles privées.

Alors, les produits des cessions, ce que je constate et ce que mes camarades ont dit sur la vente des biens, c'est une chose que je partage entièrement, maintenant, si vous ne les vendez pas, qu'est-ce que vous allez faire ? J'aimerais bien le savoir. Qu'est-ce que vous allez racler ? C'est quand même très aléatoire tout cela ! Si par exemple il n'y a pas les 2 699 000 euros qui débarquent dans notre escarcelle, où est-ce que vous allez faire des économies ? Hein ! Je ne sais pas ! Cela ça nous inquiète fortement, si vous voulez. Alors peut-être que vous ne construirez pas le tennis, peut-être que la ferme du Moros n'aura jamais ses studios de répétition, je n'en sais rien. Ou peut-être que l'on supprimera encore la dotation aux bibliothèques pour acheter des livres alors qu'elle est déjà misérable. Qu'est-ce qu'il y avait encore ?

J'avais un petit différend aussi avec M Echivard. Il s'agit d'une toute petite somme. Il s'agit de la bourse au permis de conduire. C'est une somme de 2 500 euros, ce n'est pas grand chose. Mais je tiens quand même à dire publiquement que cette bourse au permis de conduire, qui est une bonne chose en soi, c'est une bourse de 500 euros par jeune qui doit passer le permis. C'est une aide de la ville, mais en contre-partie de 100 heures de travail d'intérêt général. Ce n'est pas le baignon, mais 100 heures de travail ! Nous avons ramené cela à 75 heures après une discussion acharnée. 75 heures de travail soit pour la ville ou soit pour une association. Je trouve que c'est quand même du travail au noir déguisé.

Sur le centre social, Mme Le Thellec n'est pas là, on s'expliquera sur la chose un peu plus tard. Je rappelle quand même que le centre social n'est pas administré par la ville. La ville donne une subvention donc ce n'est pas à la ville de décider qui elle doit embaucher. Mais cela nous en reparlerons plus tard. La Ville-Close, aménagement scénique de gradins à la Chap'l, l'année dernière il y avait eu un budget qui avait été proposé et qui n'a pas été résolu. Pour l'instant, c'est toujours en stand-by. Les gradins c'est bien, mais il faut peut-être d'abord des loges. J'aimerais bien que M Nydell me réponde sur ce qui est prévu sur ces 32 K€ pour l'aménagement de cette salle.

La maison de la solidarité, mon collègue et moi, nous vous avons proposé de la faire au Porzou, cela aurait économisé 50 000 euros de frais d'étude. Et nous allons en terminer là.

M le Maire :

Très bien, merci. Je n'ai plus de place sur ma feuille.

M Quénéhervé :

Je vais clôturer. Ah non, il y a Jean-Claude qui arrive derrière.

Je vais faire un mixte entre ce qu'a dit Dominique et ce qu'a dit Nicole. C'est un peu plus large, sans entrer trop sur la dette, parce que c'est vrai que ce sont déjà des choses que nous avons soulignées lors du DOB. J'avais dit que le DOB était un peu light, là c'est vrai on reconnaît que c'est beaucoup plus dense. C'est tellement dense que c'est d'ailleurs un peu confus, avec une présentation il est vrai qui était un peu endormante. C'est un peu gênant. Je reviens sur ce qu'a dit Nicole. Quelque part, quand on fait un BP au mois de novembre ou décembre, on est forcément dans l'estimatif avec toujours des incertitudes. C'est un peu gênant. Quand on compare un BP 2011 à un BP 2012, c'est comme si moi en entreprise je comparais un prévisionnel à un autre prévisionnel. J'ai tendance à regarder des résultats et bâtir un prévisionnel en fonction des résultats. C'est vrai que quelque part j'aimerais bien, et je regarderai précisément entre le BP 2011 et le CA 2011. Parce que j'ai un sentiment quand même depuis le début qu'il y a des transferts d'année en année. On le voit bien. Le terrain pour le SDIS, il y a eu autre chose les années précédentes. Vous différez. Je peux comprendre parce qu'il n'y a pas forcément les recettes en face. Donc s'il n'y a pas les recettes, vous ne pouvez pas avoir les dépenses. Inévitablement, c'est toute la sincérité du budget que je mets en doute à ce niveau-là. Ça me fait revenir sur un chiffre, Mme Lemonnier pourra d'ailleurs peut-être me répondre. Quand je regarde le budget d'investissement par nature, emprunts et dettes assimilées, BP 2011 - 2 376 000 d'euros et quand on regarde les dépenses réelles d'investissement, nous avons 2 266 000 euros. Quelle est l'explication de la différence ?

Mme Lemonnier :

C'est l'ajustement pour l'équilibre budgétaire. C'est une prévision, M Quénéhervé.

M Quénéhervé :

Non, mais BP 2011, nous avons 2 376 000 euros en emprunts et dettes assimilées, et BP 2012, 2 206 000 euros d'accord ?

Sur le document suivant, 2 266 000 euros et on passe à 2 206 000 euros. Je ne conteste pas 2012, c'est pour 2011 que je veux une explication.

Mme Lemonnier :

En 2011 comme emprunt, nous avons juste fait 1 500 000 euros. C'est tout.

M Quénéhervé :

Je ne vois pas le rapport. Ici nous sommes dans les remboursements d'emprunts. Les emprunts et dettes assimilées, ce sont des remboursements d'emprunts. Il y a les 2 276 000 et les 2 266 000. Entre les deux tableaux il y a une différence que je ne m'explique pas. Ça laisse un certain doute.

Mme Lemonnier :

Au niveau du remboursement du capital, c'est le remboursement du capital de la dette, si c'est en investissement.

M le Maire :

Nous laissons la parole à M Colin ?

M Quénéhervé :

Je n'ai pas fini. Pour revenir sur le BP 2012 notamment, forcément vous êtes dans l'estimatif autant sur les recettes que sur les dépenses. En ce qui concerne les recettes, je ne reviendrai pas sur la braderie par ce que vous l'avez déjà dit mais je mets aussi en doute, et là je rejoins un peu ce qu'a dit Dominique Dieterlé, ce sont les 2 600 000, j'y crois alors pas du tout. Ce qui revient à dire que si vous ne faites pas les 2 600 000, ce sont les emprunts qui augmentent ou ce sont les impôts qui augmentent ? C'est une question sur laquelle j'aimerais bien que l'on me réponde ce soir. J'ai une question précise aussi sur les ventes de biens, il y a le terrain de la thalasso, où se situe-t-il dans le budget ? Où est-ce qu'il est ?

Mme Lemonnier :

Il a été encaissé cette année.

M Quénéhervé :

Il n'était pas dans le BP 2011, mais par contre il sera dans le compte administratif 2011. D'accord.

Globalement ce sont un peu ces éléments-là que je voulais mettre en musique. Nous voyons bien que nous sommes dans de l'estimatif. Nous n'avons pas de certitude ni de sincérité sur le budget.

M le Maire :

Ok. M Colin ?

M Colin :

Avant de poser ma question je vais vous faire plaisir M le Maire, en vous disant que je suis d'accord avec vous quand vous disiez tout à l'heure que nous connaissions déjà les réponses à vos questions, à notre grand dam bien trop souvent, comme nous pourrions le vérifier tout à l'heure. Mais on les pose quand même, pas pour le plaisir mais pour une autre information pour les concarinois. J'ai noté que vous êtes passé assez succinctement sur les taxes. Que dire de plus sur les taxes avez-vous dit ? Je voudrais revenir sur la fameuse taxe pour les déchets incinérés qui a disparu. Qu'en est-il ? Est-elle rayée des registres ?

M le Maire :

Vous avez mal vu alors. En, plus je l'ai dit, vous ne m'avez pas écouté.

Brouhaha....

M le Maire :

En plus j'ai donné la précision.

M Colin :

Donc, vous allez la percevoir ?

M le Maire :

Je vais vous répondre après. J'ai même dit tout à l'heure que j'allais revenir sur cette ligne.

Mme Le Meur Gaël :

Vous avez dit tellement de choses aussi.

M le Maire :

Oui c'est vrai. C'est bon, on peut y aller ? Le temps qui vous était imparti est épuisé. Allez-y M Carduner.

M Carduner :

Merci, c'est gentil. Je voyais le renouvellement de véhicules légers à la ville, je me posais la question de savoir si vous aviez eu une interrogation sur la possibilité d'acheter des véhicules hybrides, voire électriques. Ceci rejoint un peu la question que nous avons tout à l'heure sur la salle de tennis. C'est vrai que je souhaite pour les tennismen qu'ils aient 10 degrés dans la salle pour jouer, mais cela métonnerait. Je suis un peu sceptique pour l'hiver, mais peu importe. Par contre, pour les douches, le club-house il faut quand même de l'énergie. Je me posais la question de savoir s'il n'aurait pas été intéressant d'avoir des panneaux photovoltaïques ou d'autres énergies renouvelables à mettre sur ce bâtiment.

Je pense qu'une municipalité a un devoir d'exemplarité en la matière. C'est pour cela que je me demandais si vous aviez choisi d'impulser justement cette exemplarité au travers d'achats... Qu'est-ce qui se passe, M Quillivic, je vous remercie de m'applaudir par avance, à moins que ce ne soit pas..... Je vous remercie. Je me posais donc la question.

Après, il y a le plan global de déplacement. Il est vrai que le plan global de déplacement a soulevé pas mal de commentaires. Je vois qu'il y a des attributions importantes pour sa mise en place. Je me posais également la question de savoir s'il allait être mis en place rapidement ou si cela allait faire l'objet d'opérations très ponctuelles. Auquel cas, le plan global perdrait un peu de sa cohérence et la difficulté à le mettre en place serait encore plus difficile. J'en veux pour preuves, les tentatives malheureuses que vous avez faites dans la matière. Il est vrai que certains quartiers, tout de suite montent au créneau, cela peut paraître légitime, mais je veux dire par-là que si on met pas une globalité privilégiant l'intérêt collectif et l'intérêt général, il est clair que nous allons aller vers des affrontements. Je voulais savoir s'il y avait un vrai calendrier et qu'elles étaient les premières mesures que vous allez mettre en place au niveau de ce plan global de déplacement ? Merci.

Mme Le Meur Gaël :

Je veux revenir sur la taxe sur les déchets. Ce n'est pas dans le document que vous nous avez donné à l'étude.

M le Maire :

Je l'ai précisé tout à l'heure. Il y avait 100 000 euros pour 2011 et 2012. et j'ai dit que c'était la fameuse taxe Valcor et que j'allais en reparler ensuite.

Mme Le Meur Gaël :

Ce serait bien que nous ayons sur un papier, ce que vous présentez. Parce qu'il y a un décalage tant sur les tableaux que sur les informations.

Là-dedans, là, ça n'y est pas ! Dans les taxes, ça n'y est pas. Vous êtes capables de préciser plein de choses, mais c'était bien de le remettre.

M le Maire :

C'est un rapport qui n'est pas sommaire mais c'est une synthèse. Après, si vous voulez des éléments précis, il faut aller voir.....

Mme Le Meur Gaël :

Mais on les a regardé, M le Maire.

M le Maire :

On ne le dirait pas alors ! C'est dedans ! C'est à la page 12.

Mme Le Meur Gaël :

Ce qui serait bien, c'est que nous ayons à l'écrit ce que vous présentez à l'écran le jour du conseil.

M le Maire :

Il fallait chercher page 12, vous auriez trouvé Valcor.

Mme Le Meur Gaël :

Vous présentez des choses différentes.

M le Maire :

Bien, merci. Alors, effectivement il y a un certain nombre de questions qui s'imposent. Nous n'en attendions pas plus, ni moins. Que pouvons-nous dire ?

Ce que je voudrais dire d'abord, c'est que quand je suis arrivé aux affaires en 2008, et la 1^{ère} fois que j'ai rencontré le Préfet du Finistère, il faisait allusion aux finances de la ville. Cela m'avait fait moins rire quand il m'avait dit cela. Il m'avait dit : « Si vous voulez vous en sortir, sur un programme d'investissements, il n'y a qu'une seule chose à faire, soit augmenter les impôts ou faire des cessions de biens.

Attendez, laissez-moi parler s'il vous plaît.

Les Préfets peuvent aussi analyser comme vous les finances d'une ville. C'est la 1^{ère} chose qu'il a dite lorsqu'il m'a vu lors de l'entretien. Je voudrais vous rappeler aussi également pour vous mettre dans l'ambiance, en mars 2008, lorsque vous avez présenté le budget primitif, vous aviez présenté la vente de la thalasso pour 1 165 250 euros. Et cela a été réalisé en 2011. Nous l'avons réalisé en 2011. Et là c'était bien de l'affichage et c'était comme par hasard en 2008. En 2006, il y avait également, au chapitre 024, une cession immobilière de 120 000 euros, nous ne l'avons pas retrouvée. En 2007, il y avait également 150 000 euros, nous ne les avons pas retrouvés. Nous n'avons pas retrouvé les chiffres dans les recettes.

Effectivement, lorsque nous parlons de présentation de budget primitif, il faut qu'elle soit la plus précise possible. Nous sommes sur de l'affichage. Mais il est évident, que d'un côté lorsque nous voulons parler de la cession de biens, c'est sûr que c'est une décision qui est ambitieuse, qui est difficile, mais en contrepartie, et on le voit chaque année, il y a un différé des réalisations dans le budget d'investissement qui permet aussi de laisser justement par les reports d'investissement, cela permet d'équilibrer. Nous avons en 2010 et 2011, un budget d'investissement qui était important et nous n'avons pas réalisé l'ensemble. Tout à l'heure Michelle Lemonnier disait que nous avons 3 millions d'euros d'affichés en 2011 et nous n'avons rien réalisé. Tout cela parce qu'il y a les projets qui sont en place, ils sont lissés dans le temps, ils sont reportés, il faut le dire. Et vous-mêmes, sur la présentation d'un budget primitif, vous aviez également présenté des cessions de biens qui n'ont pas été réalisées, il fallait quand même le préciser. Ça c'est le premier point. Ensuite, la cession de biens, c'est sûr que c'est le sujet sensible, ce soir. Il s'agit d'un choix politique et financier qui répond à plusieurs paramètres. Tout d'abord, il faut dire qu'il y a lieu de constater qu'une grande proportion du patrimoine immobilier était sous entretenu. Je suis désolé de le dire. Nous avons l'école du Lin et l'ancienne mairie en exemple.

Brouhaha....

M le Maire :

Attendez, là vous allez me laisser poursuivre. Cette décision de cession de biens répond à une logique de concentration d'utilisation fonctionnelle des biens à l'égard des services à la population. Nous réalisons, nous réhabilitons des édifices structurants pour nos associations dans une période de contrainte budgétaire. Nous avons d'abord un souci d'équilibrer le budget. Demain l'argent coûtera plus cher et les emprunts coûteront beaucoup plus cher. Ce que nous voulons également, c'est un relationnel utile à la population, des engagements financiers de remise aux normes qui sont aujourd'hui beaucoup plus difficiles. Quand on parle de réhabilitation de l'ancien, on voit bien que c'est de plus en plus difficile parce que les normes d'accessibilité nous imposent des contraintes sur le plan des travaux et des budgets très importants. D'un côté nous libérons des biens mais en contre-partie, nous nous engageons sur des projets importants comme nous l'avons vu tout à l'heure, des projets tels que la ferme du Moros, le presbytère de Lanriec, la maison des associations. Est-ce que ce sont des bons choix. Ce sont en tout cas des choix que nous avons faits. Quand on est aux affaires, effectivement la concertation peut toujours avoir lieu. Nous les avons quand même largement évoqué dans le temps, y compris dans les conseils de quartiers où nous en avons parlé. Nous leur avons demandé leur avis...

Brouhaha....

M le Maire :

Ecoutez, j'ai assisté à plusieurs conseils de quartier, nous en avons parlé. Nous leur avons demandé ce qu'ils en pensaient. Maintenant, est-ce que vous êtes à tous les conseils de quartier ? Je ne vous vois pas très souvent. Mais si on prend les éléments les uns après les autres, et bien oui, on vend le bâtiment Ifremer, pourquoi vendons-nous le bâtiment

Ifremer ? C'est un bâtiment qui est situé dans le pôle industriel du port et qui va permettre aujourd'hui à une entreprise locale de s'étendre et de se développer. Là encore, cela répond aussi au fait que....

Attendez, laissez-moi poursuivre. Vous m'avez interrogé, je parle. Aujourd'hui, Ifremer est en cours de déménagement pour le Marinarium. Il va cesser son bail au mois de mars. À partir de là, nous avons eu une demande d'une société du port dans le cadre de son extension et de son développement. La ville de Concarneau va favoriser le développement de cette entreprise par la vente de ce bâtiment.

Mme Le Meur Gaël :

Combien ?

M le Maire :

Alors, peut-être que je l'ai là. 164 000 euros. Vous pouvez le noter. Les chiffres que je vous donne sont l'estimation des Domaines. Voilà en ce qui concerne Ifremer.

En ce qui concerne le terrain de la Boissière, qui est estimé à 185 000 euros. On peut dire que c'est une vente qui s'équilibre puisqu'en contre-partie on devra réaliser des travaux de réseaux, vous l'avez d'ailleurs vu dans la présentation du budget, ce sera à peu près la même somme. Là encore, il s'agit de permettre à une entreprise locale de se développer et de s'implanter. Ce foncier économique va permettre à une entreprise de se développer. Concarneau participe, grâce à la vente de ce terrain, au développement de l'entreprise. Ensuite, vous avez l'ancienne poste, avenue de la Gare.

M Le Coz :

Combien vous nous la faites ?

M le Maire :

L'ancienne poste, avenue de la Gare est inscrite à 150 000 euros par les domaines. C'est un lieu qui est libéré par l'association « Livre et Mer ». Elle est aujourd'hui basée à Foch dans des locaux appropriés qui ont été restaurés. Ils ont d'ailleurs participé à la restauration de ces locaux. Aujourd'hui la ville n'a aucune ambition sur cette ancienne poste de l'avenue de la Gare. Là encore il y a des travaux considérables avec une remise aux normes d'accessibilité. Pour nous, là où elle est placée, c'est une maison traditionnelle qui peut être vendue.

Ensuite, si vous voulez bien, je vais continuer. En ce qui concerne la trésorerie principale. Je ne sais pas si vous connaissez les lieux. Ils doivent déménager dans le courant du 1^{er} semestre 2012. Là encore il s'agit d'un bâtiment très vétuste. Il n'est plus aux normes d'accessibilité. Il y aurait des engagements financiers énormes pour réhabiliter ce bâtiment. Il est estimé à 340 000 euros.

Mme Le Meur Gaël :

Ils vont déménager où ?

M le Maire :

A Kerauret.

Ensuite, en ce qui concerne l'école du Lin, nous aurions pu effectivement allouer aux associations. Cela n'a pas été notre choix. Notre programme de mandature nous a plus invité à aller sur la maison des associations pour plusieurs raisons car c'est un grand bâtiment sur plusieurs étages qui offre des possibilités énormes. Il a des places de stationnement, il est bien placé au centre-ville. Il nous a paru opportun de s'engager sur ce bâtiment, cette maison des associations.

À cet effet, l'école du Lin, même si on subit la démographie scolaire, néanmoins il n'y a pas eu de travaux de faits pendant de nombreuses années. Si aujourd'hui il fallait réhabiliter entièrement les lieux de l'école du Lin, l'engagement financier serait considérable. Notre choix est allé vers la vente de cet édifice. Tout d'abord, dans un premier temps la partie qui est parallèle à la rue, côté Ouest et là il y a un engagement qui a été pris avec l'Opac. Nous l'avons d'ailleurs passé en délibération au conseil municipal. Aujourd'hui, nous sommes en cours de rédaction de l'acte de vente avec l'Opac pour la première partie qui s'élève à 200 000 euros. L'autre partie est estimée à 280 000 euros. Nous avons un point d'interrogation quant au transfert de l'Auberge de la jeunesse par la fédération nationale. C'est un dossier qui a évolué depuis quelques semaines puisqu'aujourd'hui on s'en va vers une mutualisation comme le souhaite l'Auberge de la jeunesse après plusieurs concertations.

L'estimation de cette deuxième partie est à 280 000 euros.

Ce sont des bâtiments qui sont vétustes. Les 2 points qui peuvent poser problème sont l'ancienne mairie et le Manoir du Porzou.

Nous allons parler de l'ancienne mairie. C'est un bâtiment qui est estimé à 300 000 euros. Sachez que c'est un bâtiment qui est aujourd'hui fermé par décision préfectorale. Pourquoi ? C'est aussi peut-être....

M Le Coz :

Il y a une chaise qui est passée au travers d'une lame de parquet.

M le Maire :

Attendez, vous n'allez pas m'interrompre.

M Le Coz :

Vous posez la question, je vous réponds.

M le Maire :

Il y a eu un arrêté préfectoral qui interdit l'utilisation de cet ensemble, tout du moins les étages supérieurs. Le rez-de-chaussée est encore utilisé. Aujourd'hui, si nous voulons réhabiliter cet ensemble, il faut entre 800 000 et 1 million d'euros. Plusieurs devis ont été faits. Aujourd'hui, nous n'avons pas la capacité financière de nous engager sur un projet de réhabilitation.

C'est un édifice qui fait partie de notre patrimoine local, tout du moins sa structure parce que c'est une structure de l'ancienne mairie qui a un passé sentimental. Nous le comprenons très bien. Mais de toute façon, toute orientation quelle qu'elle soit, sur cet édifice, sera judicieusement réfléchi. Nous n'accepterons pas n'importe quoi. En tout état de cause, la façade, la structure principale ne sera pas modifiée. C'est essentiel. Aujourd'hui, il faudrait 800 000 à 1 million d'euros pour réhabiliter ce site.

Le Manoir du Porzou : il y a une estimation des domaines. Il est sous utilisé. Il sert uniquement pour les VIP, je dirais, pour les comité de jumelage lorsque nous les recevons l'été à l'occasion des Filets Bleus, lorsque nous recevons des hôtes pour le Chien Jaune, Le Livre et Mer et peut-être un ou deux autres événements. Les 3/4 du temps il est fermé. Mais en contre-partie il y a quand même des frais de fonctionnement au niveau du chauffage puisqu'il y a un chauffage permanent minimum. Effectivement, il y a une association de personnes âgées qui l'utilisent mais je ne connais pas la fréquence.

Néanmoins, dans peu de temps, à Lanriec, il y aura ce presbytère et cette maison des associations future. Je peux vous dire, pour l'avoir vue vidée, que la surface que cela représente est impressionnante. Ce sera facile, sur un bâtiment qui sera confortable, qui sera récent, qui sera neuf, réhabilité entièrement, de recevoir des associations quelles qu'elles soient, y compris celles du Manoir du Porzou pour répondre à leurs attentes.

Voilà pour le Manoir du Porzou, et je ne vous cache pas qu'il répond également à des considérations financières. Un par rapport à son occupation, par rapport à son budget de fonctionnement, par rapport à son utilisation et au fait que nous recherchons aussi un équilibre financier.

Je dirais que le Manoir du Porzou ne sert pas à la population concarnoise. On peut toujours parler de patrimoine, alors qu'aujourd'hui nous engageons des projets structurants, le centre nautique, la future piscine, ça c'est la 4C, la ferme du Moros, le presbytère de Lanriec, la maison des associations et j'en passe sûrement. Ceux-ci sont pour les concarnois, pour les associations concarnaises, alors ne faites pas l'injure de dire, on vend le patrimoine avec des sous-entendus plus ou moins encore... non, c'est tout simplement parce que premièrement on veut être pragmatique, on veut se libérer de certains bâtiments qui ne répondent plus aux normes, qui ne répondent plus à la fonctionnalité demandée. Mais en revanche, proposer aux concarnois, aux associations des bâtiments qui sont fonctionnels et qui répondent aux attentes des concarnois. Et, je le répète, il y a cet équilibre budgétaire à obtenir.

Maintenant, dire que nous réaliserons l'ensemble des ventes, je n'en suis pas certain du tout. En contre-partie, j'espère qu'entre temps nos investissements seront aussi décalés dans le temps.

J'espère de tout cœur que nous n'aurons pas recours à l'impôt concernant le taux d'imposition.

Sachez que, nous l'avons vu dans les orientations budgétaires, que c'est un équilibre difficile. Mais nous ferons en sorte de le réaliser. Parce que, et je réponds à M Colimard, oui nous sommes responsables des deniers publics. Depuis 2008, on nous reprochait de n'avoir rien fait. On nous demandait ce que nous avions fait depuis que nous étions-là. Et bien, là cette année nous avons des engagements qui sont ambitieux, et on nous le reproche sur un plan financier. De toute façon, quoi que nous fassions, nous ne nous attendons pas à des fleurs, nous ne nous attendons pas à des merveilles de votre part puisque vous vous opposez à tout.

M Le Coz :

Non !

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas vrai !

M le Maire :
Ou presque à tout.

Brouhaha.....

M le Maire :
Bon, c'est bon ! Voilà les grandes lignes. Quand on parle de patrimoine, il faut savoir de quoi on parle. Il ne faut pas rester sur des principes de dire : « Patrimoine = on ne touche pas au patrimoine de la ville ». Mais quand on parle de l'ancienne poste, on ne touche pas au patrimoine de la ville. Quand on parle de l'Ifremer, on ne touche pas au patrimoine de la ville.

Effectivement, il y a 2 sujets sensibles qui ont fait débat y compris au sein de notre majorité municipale. Il s'agissait du Manoir du Porzou, lorsque nous avons fait le bilan de notre mi-mandat, nous avons eu débat et nous avons voté, pour ceux qui étaient présents, à l'unanimité, peut-être à une ou deux personnes près, la vente du Manoir du Porzou.

Brouhaha....

M le Maire :
A l'unanimité à deux ou trois personnes près.
Ce sont des engagements qui ont été pris. Il ne s'agit pas de dilapider le patrimoine.
Si on parle du Manoir du Porzou....

Brouhaha.....

M le Maire :
.... Je poursuis. Le Manoir du Porzou, il faut regarder son occupation, son utilisation....

Brouhaha.....

M le Maire :
Stop, stop ! Qu'est-ce que vous en avez fait vous avant ?

Mme Le Meur Gaël :
Il était utilisé. Nous ne l'avons pas mis en vente. Nous l'avons rénové.

M le Maire :
C'est bon !
Voilà pour la cession de biens.

Brouhaha.....

M le Maire :
Voilà pour les cessions de biens. De toutes façons vous ne serez jamais d'accord. C'est un budget que nous vous proposons, il ne vous satisfait pas. Nous n'en attendions pas mieux. D'un côté vous nous dites que nous ne faisons rien. De l'autre côté nous présentons des engagements sur des projets structurants pour les concarinois. Le Manoir du Porzou n'est pas pour les concarinois, c'est pour recevoir.....

Brouhaha....

M le Maire :
Nous sommes dans une considération budgétaire et à partir de là, voilà la décision que nous avons prise.

Mme Dieterlé :
À combien vous le vendez ? À combien il est mis en vente ?

M le Maire :
Je vous donne l'estimation des domaines. Il est estimé à 1 100 000 euros.
Voilà !
Je vous précise que l'école de musique, c'était une coquille parce que ce n'était pas....

Mme Le Meur Gaël :
C'est prévu pour l'année prochaine d'après le mail que nous avons reçu.

M le Maire :
Attendez !

Mme Le Meur Gaël :
Dans le mail que nous avons reçu.

M le Maire :
L'école de musique ?

Brouhaha....

M le Maire :
Il n'en est pas question.

Mme Le Meur Gaël :
Vous allez faire de travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité l'année prochaine ?

M le Maire :
C'est pour 2015, nous avons le temps.

Mme Le Meur Gaël :
Non, ce n'est pas en 2015 que l'on commence à réfléchir aux travaux.

M le Maire :
Bien, nous continuons !

Micro coupé !

Mme Ziegler :
C'est à combien l'estimation ?

M le Maire :
Quelle estimation ?

Mme Ziegler :
Le Manoir.

M le Maire :
Je viens de le dire, c'est 1 100 000 euros.

Mme Ziegler :
Inaudible !

M le Maire :
Voilà en ce qui concerne les cessions de biens. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole sur les cessions de biens ? M Echivard.

M Echivard :
Le Manoir, il ne faut pas trop délirer quand même. Il faut être réaliste et pragmatique. Attendez, parlons de choses sérieuses.

Mme Le Meur Gaël :
Trouvez-nous d'autres arguments.

M Echivard :
Laissez-moi terminer. Laissez-moi parler plutôt. Je ne suis pas sûr que les concarnois soient au courant que la ville possède le Manoir. Le Manoir sert....

Mme Le Meur Gaël :
On fait un sondage ?

M Echivard :
Faites un taux d'occupation sur l'année.

Brouhaha....

M Besombes :
Taisez-vous !

M Echivard :

Vous permettez, s'il vous plaît ? D'accord ?

Mme Le Meur Gaël :

Vous m'interrogez....

M Echivard :

Je pense qu'en tant que conseillère régionale vous avez quand même l'art d'écouter les autres. Vous permettez ? Bon ! C'est la moindre des politesses et de respect. Je n'ai pas l'habitude d'interpeller. Le Manoir est utilisé combien de mois dans l'année ? Dites-moi le. Première chose ! Je vous pose une question vous qui... deuxième chose, nous avons hébergé des personnes là-bas. Il y a de réels problèmes d'abord au niveau de la maintenance. Lorsque nous logeons des personnes là-bas il faut un véhicule, il y a des contraintes qui viennent greffer le budget de l'hébergement de ces personnes-là. Honnêtement, il est utilisé pour les délégations des villes jumelles, mais il y a peut-être d'autres formules d'hébergement. Il est quelques fois utilisé par des artistes sur la saison estivale. Mais hormis cela, sur la période d'octobre à mars, même avril, c'est un bâtiment qui est vide. Est-ce que c'est vraiment une bonne opportunité de le garder dans cet état-là ? Vous avez fait des travaux à l'époque, mais il fallait vraiment avoir une stratégie de développement de ce bâtiment-là. Ce qui n'a pas été fait.

Mme Le Meur Gaël :

Je peux répondre ?

M Echivard :

La stratégie qu'il faut mettre en place pour le valoriser, il faut y mettre des moyens. En l'état actuel, ce n'est pas rentable. La stratégie va encore augmenter le budget de fonctionnement pour qu'il soit viable sur l'année. Est-ce que nous avons capacité de cela ? Certainement pas.

M le Maire :

Je vais laisser la parole à M Besombes.

Vous êtes intervenus chacun à votre tour, je vous ai laissé parler. Nous ne vous avons pas interrompu quand vous avez parlé. Vous avez tous parlé alors laissez-nous parler à notre tour s'il vous plaît. M Besombes.

M Besombes :

Vous avez parlé une heure, nous pouvons parler 10 minutes. Il y a une phrase qui m'a interpellé. Le patrimoine n'appartient pas aux élus. Vous étiez plusieurs à dire cela. Le patrimoine appartient aux Concarnois. Ce que je voudrais savoir et soyez honnête dans vos réponses, c'est à combien de Concarnois profite l'ancienne mairie aujourd'hui ?

Brouhaha.....

M Besombes :

Non, non attendez !

M le Maire :

S'il vous plaît !

M Besombes :

Laissez-moi parler.

Je ne suis pas d'accord avec les insultes, même si c'est par geste.

Mme Le Meur Gaël :

Il n'y a pas de demandes.

M Besombes :

S'il vous plaît.

Les maisons de la Ville-Close profitaient à qui ? L'enclos de Servigny profite à qui ? Aux poubelles ! Vous dites que cela appartient aux concarnois. La maison de la rue Laënnec, elle était également à l'abandon, comme les autres.

Brouhaha....

M le Maire :

Attendez ! Laissez parler M Besombes. Non, non, laissez parler M Besombes. On ne vous a pas interrompu.

M Besombes :

Excusez-moi, je vous donne crédit pour celle-ci, je confondais avec une autre. L'ancienne école du Lin, le bâtiment d'Ifrémer, je lisais également que l'on nous reprochait de vendre du terrain économique sur les zones d'activité. À qui cela profite aujourd'hui ?

Brouhaha....

M Besombes :

Si, c'était dans le journal de ce matin. Laissez-moi finir. À qui cela profite aujourd'hui ? À personne ou à pas grand monde. Je serai d'accord avec vous s'il s'agissait de dire, on vend, on vend, on vend et de l'autre côté on ne fait rien. On se retrouverait à vendre des immobilisations et de l'autre côté ce serait pour payer du fonctionnement. Là se serait une mauvaise gestion de la ville. Et là je serai d'accord. De l'autre côté qu'est-ce que l'on a ? On a la réhabilitation de la ferme du Moros, on a la réhabilitation de la maison de quartier de Lanriec, ces chantiers-là sont en route. On a la réhabilitation de la maison des associations, on a la réhabilitation du centre nautique qui entre en étude, on a la future réhabilitation des anciens tennis pour accueillir la gymnastique, et ainsi pouvoir confier un espace digne de ce nom pour un club de gym très dynamique, on a la réalisation de nouveaux espaces sportifs tel que le tennis, on a la création de nouveaux vestiaires pour le football, on a aussi la création du centre de secours. Nous avons d'un côté des ventes de biens mais de l'autre côté, nous avons la création de nouveaux biens ou la réhabilitation de biens immobiliers et qui rentrent dans la patrimoine de la ville, ou qui sont revalorisés pour le patrimoine de la ville. Quand on juge aujourd'hui les cessions de biens, il faut regarder l'ensemble des opérations de la ville. Je voudrais que vous puissiez méditer sur le sujet. Aujourd'hui, peut-être que le patrimoine de la ville sort grandi, il est en tous les cas plus adapté aux attentes et aux besoins des concarnois, et c'est ce qui compte.

Autre sujet sur lequel on m'a questionné, il s'agit du plan global de déplacement. Il était demandé si sa mise en place serait rapide, et bien oui puisque dès 2012 nous avons une enveloppe budgétaire spécifique de 200 000 euros. Et parallèlement, toutes les actions qui sont mises en œuvre au niveau des travaux sont conformes au plan global de déplacement. Les actions spécifiques sont donc liées aux transports en commun, avec la recherche de plus de sites propres et d'un parking de délestage en extérieur. Il y a aussi la sécurisation des lieux de vie, c'est-à-dire que sur Concarneau nous avons des routes qui sont liées au transit, à du flux donc moyennement rapide à 50 km/h. Et de l'autre côté il y a des habitations et ces habitations doivent pouvoir accueillir des familles en toute sécurité. Ces quartiers de vie seront donc mis en sécurité par le moyen de zone 30, avec des aménagements spécifiques, comme un renforcement des pistes cyclables, puisqu'il y a 50 000 euros qui y sont budgétés pour l'année prochaine. Voilà pour le PGD, et nous ne sommes pas sur un plan anti voitures ou intégriste....

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas ce que nous avons dit.

M Besombes :

Mais si bien sûr, vous l'aviez sorti....

Inaudible....

M Besombes :

Pas ce coup-ci, mais vous aviez bien dit cela. C'était vos mots. Nous ne sommes donc pas sur un plan anti voitures mais nous sommes sur un plan de développement de.....

Inaudible....

M Besombes :

S'il vous plaît, Mme Le Meur ! Nous sommes bien sur un plan qui encourage les modes de déplacement autres que la voiture, et concernant une réponse..... excusez-moi, mais j'ai du mal à parler quand vous parlez en même temps. Pour répondre à Monsieur....

M le Maire :

Mais taisez-vous, bon sang ! Un peu de respect quand même.

Mme Le Meur Gaël :

Vous allez répondre aux questions ?

M le Maire :

Laissez finir M Besombes.

M Besombes :

Mais qu'est-ce qu'on fait là ?

M le Maire :

On vous a laissé parler.

M Besombes :

C'est fou. Je suis vraiment déçu de voir ce type de réduction où le rapport municipal n'est qu'un combat. Mais il n'est pas qu'un combat, je pense que l'intérêt des concarinois doit être au centre de nos préoccupations. Et ne doit pas se résumer à un affrontement permanent. C'est ce à quoi on assiste et c'est décevant.

Et pour répondre enfin, à Philippe Le Coz concernant la destination de ce que pourrait devenir l'ancienne salle de gymnastique, et qui dit que c'est encore pour mettre de la voiture, si on a un jour le budget pour développer de l'espace de stationnement et verticaliser le stationnement à cet endroit-là, ce n'est pas pour mettre de la voiture en plus dans le centre-ville, mais pour déplacer la voiture, et rendre les espaces qui sont bord à quai. Aujourd'hui, nous avons 1 600 mètres qui sont les endroits sans doute les plus ravissants de notre ville et qui sont destinés uniquement à accueillir de la voiture, et si sur ces voitures-là on peut en garder une partie à proximité des commerces tout en les rendant plus discrète, et bien il ne faut pas se gêner. Les niches comme celles-là qui sont encore présentes dans le centre-ville, il faut les réserver pour rendre la voiture plus discrète quand on le peut. Et à ce moment-là de rendre des espaces plus esthétiques aux abords de la Ville-Close. Voilà, j'ai répondu à vos questions et je vous en remercie.

M le Maire :

Nous pourrions parler des cessions de biens pendant encore longtemps. Je voudrais répondre à Mme Gaël Le Meur, sur les postes de dépenses, entre autres sur le 6228 pour un passage de 106 à 174 000 euros. Il s'agit d'un crédit pour l'AG2R. Nous avons ensuite pour les fournitures d'entretien, cela passe de 27 000 à 65 000 euros, cela est dû à l'achat d'une centrale de dilution, d'un nouveau mode d'utilisation des produits d'entretien. Là nous sommes sur des lignes d'éléments techniques. Ce que je vous demande c'est de prendre connaissance du document, c'est peut-être trop long pour vous, mais c'est celui-là.

Inaudible...

M le Maire :

Maintenant, si vous voulez des informations plus précises vous faites une liste et nous vous répondrons. L'élu(e) aux finances vous fera une réponse, qui sera adaptée et adéquate à votre demande. Mais nous n'allons pas passer le conseil municipal sur des points techniques ligne par ligne. Par contre, vous parliez des dépenses de fonctionnement, et vous avez relevé un certain nombre d'anomalies, pour vous peut-être, sur certains points. Je finis, laissez-moi parler !

Ce que je vous demande, c'est de reprendre le tableau sur la réalité des choses, c'est l'autofinancement depuis 2009. Vous verrez la différence, là nous étions partis depuis 2003 et vous verrez l'autofinancement, depuis que nous sommes aux affaires, et vous verrez les dépenses de fonctionnement et la considération que nous avons pour ce poste.

Inaudible...

M le Maire :

Très bien, oui, mais je vous demande d'aller le voir. Ce n'est pas le tout de s'esclaffer, mais....

Mme Le Meur Gaël :

La taxe locale sur la publicité, vous allez en parler ?

M le Maire :

Oui, je vais effectivement vous en parler.

Aujourd'hui il y a une émission de plus de 200 000 euros concernant l'année 2011 sur la TLPE. Je ne vais pas rappeler qu'elle est mise en place dans toutes les villes du Finistère ou presque, Brest, Quimper, Quimperlé, Lorient, bref.

Aujourd'hui, il y a plus de 200 000 euros qui ont été émis. Nous avons 180 000 euros pour l'année prochaine parce que nous avons l'intention, avec les commerçants, je crois qu'il y a une liste de commerçants de 5 ou 6 personnes qui ont été désignés. Je ne vous dirais pas les noms mais c'est vrai qu'il y a 5 ou 6 personnes qui sont désignées pour faire partie d'une commission partenariale avec les services et les élus de manière à modifier, amender, corriger cette TLPE pour 2012. Je vais laisser la parole à Jean-Michel Debuysier sur ce point.

Mme Le Meur Gaël :

Donc, il payeront plein pot en 2011. C'est une question, je peux poser une question, qu'est-ce qui vous énerve-là ?

M le Maire :

J'ai laissé la parole à Jean-Michel Debuyser.

Mme le Meur Gaël :

Donc il payeront plein pot pour 2011.

M Debuyser :

Je vais répondre à la question que vous avez posée tout à l'heure en parlant de la TLPE. Il y a eu des réunions de concertation, ici en salle du conseil municipal avec bon nombre de commerçants. Cette TLPE devait rapporter à la ville plus de 300 000 euros. Le but de la ville n'était pas de ramener de l'argent, mais il était surtout, et nous l'avons répété, de lutter contre la pollution visuelle. Nous nous sommes bien mis d'accord, avec les commerçants, et nous leur avons dit que s'ils nous présentaient une diminution de leur enseigne, pré-enseigne, publicité, avant le 31 octobre, nous ne compterions plus au prorata du temps, mais nous compterions les modifications faites à compter du 1^{er} janvier 2011. C'est ce qui a été fait. Ne dites pas non, non, parce que j'ai les lettres et les papiers, et j'ai tout. Ne dites pas non, vous êtes en train depuis tout à l'heure, parce que j'écoute et je ne dis rien, vous êtes donc en train d'induire tout le monde en erreur alors que vous n'avez même pas les éléments en main pour en discuter.

Inaudible....

M Debuyser :

Non, je ne vous donne pas de nom en conseil municipal. Je peux vous dire également que ce que je trouve aberrant, c'est quand une personne pose une question, alors qu'elle n'est même pas au courant de ce qui se passe. Et là, manifestement, vous n'êtes pas au courant du tout. Puisque sur les 350 000 euros, si nous en ramenons que 180 000, c'est bien parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été diminuées. Interrogez donc les bons commerçants et vous aurez donc les bonnes réponses. Ne partez pas comme ça sur n'importe quoi ! Ensuite, je continue. Effectivement, pour ceux qui ont répondu, hormis quelques cas exceptionnels comme certains garages, qui changent complètement leur enseigne, j'ai demandé, et Mme Bordais a répondu....

Inaudible.....

M Debuyser :

Pardon ? Non.

Je dis bien le nom que j'ai dit. Elle nous a présenté 6 commerçants de grande surface extérieure. J'ai écrit une lettre la semaine dernière à la présidente de l'association des commerçants pour qu'elle me désigne 5 ou 6 commerçants du centre-ville, de façon à faire un comité de pilotage comme il a été prévu et qui sera en mesure de travailler à partir de la mi-janvier et ce jusqu'au mois de mars, puisque vous savez que les modifications doivent être faites avant le 1^{er} mars. Nous allons donc retravailler sur la TLPE. Je suis content de ce qui s'est passé et de toutes les diminutions d'enseignes qu'il y a eu. Il faut savoir, et là aussi je vais vous contredire, qu'il y a eu 1 680 m² d'enseignes, pré-enseignes et publicités d'enlevées sur la commune de Concarneau. Ce n'est pas rien et j'espère bien que nous allons continuer. Voilà, vous avez tout à fait la réponse à votre question. Et celle-là, Mme Le Meur, elle est juste.

M le Maire :

M Quénéhervé.

M Quénéhervé :

M Debuyser, et M le Maire également, c'est vrai que cela s'applique dans plusieurs villes, je ne mets pas en question l'intérêt de mettre une TLPE, quand on en avait parlé en conseil municipal on avait aussi une vocation à essayer de diminuer la pollution visuelle. Il s'agissait essentiellement des enseignes qui se trouvent en bordure de route et qui détruisent les entrées de villes. C'est vrai que nous sommes allés sur des communes extérieures faire des photographies de différents commerces sur toute la ville et c'est vrai que nous arrivons maintenant à nous rendre compte que nous sommes allés un peu trop loin. Nous aurions peut-être dû prendre cette décision plus tôt. Parce que quelque part nous avons dévoyé un peu la loi. C'est vrai que nous pouvons toujours être extrémiste, mais le but est aussi que certaines enseignes soient supprimées des bords de routes. Si on ne veut pas la payer, il suffit d'enlever les panneaux qui sont sur les différents champs à l'entrée de n'importe quelle commune. Mais aujourd'hui c'est quasiment dans les

commerces et sur les devantures des commerces que nous avons pris les photos. Je trouve cela un peu limite, c'est limite. Les commerçants d'une ville font vivre la ville par le développement commercial.

M Debuyser :

Bon alors, quel est le but de ce comité qui va avoir lieu ? Au départ, effectivement nous avons appliqué la loi telle qu'elle était prévue, de façon à mettre un coup d'arrêt. Par exemple, les publicités en dessous de 7 m² sont gratuites. Effectivement, on peut discuter, est-ce qu'on ne mettrait pas la gratuité en dessous de 12 m². Cela laisse déjà une marge de manœuvre. Ensuite, nous avons demandé à la société qui a fait cette étude de bien vouloir refaire une étude l'année prochaine, d'une part pour le suivi de ce qui a été fait, parce que nous allons quand même suivre ce que nous avons lancé, et d'autre part pour réétudier ce qui avait été abandonné la 1^{ère} année et réétudier tout ce qu'il y a au bord des routes et qui effectivement porte encore plus préjudice au paysage que les grandes enseignes. C'est un travail qui va être fait en 2012. D'autant que ce travail ne fait pas seulement appel au code de l'urbanisme mais il faut aussi appel au code de la route et au code de l'environnement. Nous allons donc travailler là-dessus l'année prochaine. Et nous allons avancer tout doucement.

M le Maire :

Je vous invite à parler de ce sujet en commission urbanisme.

C'est sûr que c'est un sujet important pour 2012. Mais il s'agit de la loi, il faut le dire. Après, dans son application, il y a certainement des nuances à apporter et des correctifs. Nous avons décidé de faire une commission paritaire où seront invités des représentants de commerçants pour essayer de trouver un arrangement. Voilà en ce qui concerne cette TLPE.

Il y a un certain nombre de questions précises, je n'ai pas envie de répondre à toutes ces questions ce que je vous demande, c'est de les noter, de nous les faire parvenir, et nous y répondrons. C'est difficile aujourd'hui, il y a « Ma tête se balade en ville », les fournitures aux écoles, le développement durable, nous risquons d'y passer la nuit. Je n'ai pas trop envie. Je vous demande de remettre sur papier les différentes questions et on vous répondra.

M Malléjacq voudrait prendre la parole. C'est la dernière intervention, après nous votons.

M Malléjacq :

Avant de répondre le plus précisément possible aux questions de Mme Le Meur, je voudrais commencer par un chiffre qui est un peu plus général et qui se trouve dans le rapport de présentation. Il reprend l'effort consenti par la ville à l'éducation, la jeunesse et la formation. On y voit qu'au BP précédent la somme était de 5 101 000 euros pour en arriver à 5 244 000 euros. Cela fait quand même une progression de 143 000 euros. Cela s'explique bien évidemment en partie par l'augmentation des frais de personnel mais pas uniquement. Et cela ne s'explique pas non plus uniquement par le forfait aux écoles privées qui représente 24 000 euros sur le lot. Il y a donc quelque part un effort important qui est consenti par la ville à la formation. C'était le 1^{er} point qui est peut-être un peu général mais qui à mon avis valait la peine d'être précisé. Pour revenir plus dans le détail des questions, pour ce qui est des classes découverte, votre remarque de tout à l'heure disait que le budget des classes diminuait, je ne sais pas où vous avez trouvé ce chiffre-là. L'année dernière il était de 19 000 euros, cette année il est également inscrit à 19 000 euros.

Deuxièmement, pour l'aide aux leçons, là-aussi, même remarque, le partenariat avec IDES est maintenu de la même façon que l'année dernière. Nous avons actuellement 5 animateurs qui sont recrutés par le biais d'IDES et nous avons également des animateurs ville qui sont dans le dispositif de l'aide aux leçons. J'ai un peu de mal à comprendre votre interrogation sur cette diminution de budget. C'est un système qui fonctionne très bien et pour lequel nous avons aussi un budget alloué.

M le Maire :

Merci M Malléjacq. Avant de conclure, je vais laisser la parole à Michelle Lemonnier qui est l'adjointe aux finances et qui va conclure. À la dernière commission finances vous auriez eu des compléments d'information mais il me semble que vous n'étiez pas représentés, et c'est bien dommage.

Mme Dieterlé :

Il y avait deux commissions en même temps.

Mme Le Meur Gaël :

Il y avait deux commissions en même temps.
Je parlais entre 2009 et 2010.

Mme Lemonnier :

Vous nous faites la litanie de chiffres, Mme Le Meur qui ne sont que des prévisions. Nous prévoyons au mieux pour les dépenses et quant aux recettes, nous les minimisons. Concernant la dotation globale de fonctionnement, Mme Ziegler, les 3 290 000 euros, c'est figé pour 2-3 ans. C'est tout.

M le Maire :

Bien, merci. Nous allons passer au vote du budget si vous le voulez bien. Nous allons voter si vous le voulez bien, budget par budget.

M Le Coz :

M le Maire, j'ai une question à 55 000 euros à vous poser.

M le Maire :

Le conseil municipal est amené.....

M le Coz :

S'il vous plaît !

Inaudible....

M le Maire :

Le conseil municipal est amené à examiner et voter les budgets suivants :

Le budget principal 2012 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 25 758 842 € en diminution de -1,45 % par rapport à 2011 et en section d'investissement à un montant de 10 810 054 € en augmentation de +18,03 % par rapport à 2011.

Sur le budget principal, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le budget annexe de l'eau 2012 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 2 260 051 € HT et en section d'investissement à la somme de 1 734 041 € HT.

Quels sont ceux qui sont pour le budget annexe de l'eau ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le budget annexe de l'assainissement 2012 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 128 833 € HT et en section d'investissement à la somme de 1 638 534 € HT.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le budget annexe du port de plaisance 2012 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 634 382 € HT et en section d'investissement à la somme de 160 842 € HT.

Quels sont ceux qui sont pour le port de plaisance ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Vous pouvez voter différemment, vous n'êtes pas obligés de voter contre à chaque fois.

Inaudible....

M le Maire :

Non, mais d'un budget à un autre.

M Le Coz :

Oui, mais là nous sommes énervés !

M le Maire :

Le budget annexe du bac du passage 2012 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 205 436 € HT et en section d'investissement à la somme de 33 900 € HT.

Ceux qui sont pour ?

M Le Coz :

On est pas obligé de voter toujours pareil.

M le Maire :

Ceux qui sont contre ? Il s'agit du bac du passage.

M Colimard :

Nous ne participons pas au vote, c'est ce que nous aurions dû faire....

M le Maire :

C'est bon ?

On recommence le bac du passage.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le budget annexe des restaurants municipaux 2012 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 482 594 € HT et en section d'investissement à la somme de 43 400 € HT.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

M Colimard :

Ne participe pas au vote.

M le Maire :

Et pour terminer, Le budget annexe du centre des arts et de la culture et de l'organisation de spectacles 2012 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 494 521 € HT et en section d'investissement à la somme de 104 580 € HT.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Bon, voilà pour le budget primitif 2012.

Le point 4, il s'agit des tarifs municipaux 2012. Mme Lemonnier.

4	Moyens généraux - finances : Tarifs des services municipaux 2012
---	--

M Le Coz Philippe quitte la séance du conseil municipal pendant la lecture du rapport par Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. D'une manière générale, ce sont des tarifs qui ont été évoqués en commission finances ainsi qu'en réunion de municipalité. En règle générale, c'est vrai qu'il y a des majorations par rapport au fait qu'il y a l'inflation, il y a également des majorations qui ont lieu tous les 3 ou 4 ans, là nous en avons tenu compte. Ensuite, il y a peut-être des éléments particuliers dont vous souhaitez un complément d'informations. On pourra vous les donner si vous le voulez.

M Colimard :
Ce n'est pas un complément d'information, c'est une remarque. Simplement, considérer que dans un budget contraint et construit sur le principe de sa réduction, je trouve assez déplacé de procéder à une augmentation de tarifs pour accéder aux diverses prestations pour les gens. Pour eux, c'est la double peine. Je voterai contre.

M le Maire :
Très bien, autre remarque ? Non ? Nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Le port de plaisance pour M Calvarin, avec les tarifs 2012.

5	Port de Plaisance : tarifs du port de plaisance - année 2012
---	--

M Calvarin :
(lecture du rapport)

M Calvarin indique à la fin de la lecture du rapport :

Pour revenir sur le bateau à passagers, c'est juste la ligne Concarneau / Beg-Meil où nous avons remplacé la Jeanne-Yvonne par un bateau beaucoup plus grand mais toujours avec un nombre de passagers très faible. Il y avait le même nombre de passagers sur la Jeanne-Yvonne. Le tarif étant basé sur la longueur, l'armement qui fait ce transport ne pouvait pas s'en sortir. Nous avons ramené cela au tarif que payait la Jeanne-Yvonne précédemment parce que c'est le même service qui est rendu et c'est juste le bateau qui a été déclassé et remplacé par un plus gros. C'est pour cela qu'il y a ce tarif qui était un tarif exceptionnel mais uniquement pour cette ligne.

M le Maire :
Merci M Calvarin. Est-ce qu'il y a des observations tarifaires ? Oui, M Carduner.

M Carduner :
Merci M le Maire. Je ne sais pas si ma question est pertinente, mais je vais quand même la poser. Je me posais la question de savoir si les paquebots, les quelques paquebots, les rares paquebots qui viennent à Concarneau acquittent un droit au niveau du port de plaisance ? Je ne sais pas si elle est valable comme question. Et en plus, je me demandais s'il ne serait pas par contre pertinent d'associer les commerçants lors des venues des paquebots pour que les commerces soient ouverts et les prévenir à l'avance, autant que faire se peut. Et qu'il puissent mettre tout cela en musique et que cela profite à tout le monde. Voilà. Merci.

M Calvarin :
La réponse est très simple, d'abord ils sont mouillés à l'extérieur de la zone portuaire par contre, ils accostent bien en ville, mais sur le ponton de la CCI. C'est un accord avec la CCI. Pour tout ce qui est des commerçants, ils ont eu une communication par mail, mais il est vrai que certains commerçants n'ouvrant pas leur boîte mail n'ont pas eu l'information. Je pense que Mme Depoid pourra d'ailleurs compléter ma réponse. Pour les commerçants ayant donné leur réponse, on a sollicité certains d'entre eux pour avoir des points Wifi, et les gens qui venaient sur Concarneau ont pu préciser sur le bateau qu'ils pouvaient accueillir des gens, soit des restaurants, soit des bars, et dans les conditions que les gens avaient demandées. Cela s'est fait. Mais malheureusement, tout le monde n'ayant pas relevé sa boîte mail, il y eu au quelques commerçants qui ont un peu regretté de ne pas être avertis. Mais nous ne pouvons pas faire du porte à porte pour ce genre de manifestation.

M le Maire :
Mme Depoid pour compléter.

Mme Depoid :
Je rajouter juste quelque chose, c'est que la presse avait largement fait savoir la venue des paquebots avec les dates. Je pense quand même, que les commerçants, en dehors du fait que nous les avons prévenu par mail et que nous avons avisé les associations de commerçants, tout le monde aurait dû le savoir. Mais ça a quand même été bien relayé dans la presse.

M Carduner :
Ce n'était pas du tout une remarque critique de ma part. C'était simplement une information. C'était pour le bien de tout le monde.

M le Maire :
Merci M Carduner.

M Carduner :
Je vais terminer, si vous le permettez. Mais tout le monde n'a pas de mail et tout le monde ne lit pas les journaux.

Mme Depoid :
On leur a fait savoir quelles étaient les dates à venir. Théoriquement pour 2012, l'information est déjà passée.

M le Maire :

Merci Mme Depoid. Nous allons procéder au vote si vous le voulez bien. Pardon, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Je ne vous donnerai plus d'eau lorsque vous mangerez du sel. C'est une blague, je vous expliquerai après.

J'imagine que les associations de plaisanciers ont pris connaissance de ces augmentations de tarifs et qu'ils sont d'accord, peut-être pas mais qu'ils ont donné leur avis.

Ont-ils été consultés quant au projet de remise en état de la cale à thons ? Cela apparaît au budget primitif du port de plaisance et je n'ai pas eu le temps de parler tout à l'heure parce qu'on ne m'a pas donné la parole. Je trouve un peu curieux que cette dépense soit prise sur le budget annexe du port de plaisance.

M Calvarin :

Effectivement, ils ont contesté ce point-là. C'est un point qui a fait débat avec les plaisanciers. Je m'en suis un peu expliqué, à savoir que la cale à thons a quand même plusieurs fonctions. Elle a tout d'abord une fonction de renforcement du môle parce qu'elle augmente la surface des fondations. C'est un premier point. Elle sert aussi de cale technique pour les bateaux. Ils n'ont plus le droit de caréner dessus mais ils peuvent toujours mettre leur bateau pour changer les anodes par exemple. Tous les travaux d'entretien, hors carénage pouvaient se faire sur cette cale. Là, avec la dégradation de la cale, c'était devenu difficile, parce que nous avons rendu une zone impraticable. Et la partie centrale est également en train de s'affaisser. Nous avons la possibilité de le faire, nous avons engagé cette année 100 000 euros sur ce budget-là. Nous nous sommes effectivement posés la question de savoir est-ce qu'il s'agit du patrimoine ? Est-ce que c'est un équipement qui sert aux plaisanciers ? Force est de constater que cela sert aussi pas mal aux plaisanciers qui sont dans la zone de l'avant-port. Ce que j'ai demandé c'est que nous essayons de voir si avec une augmentation limitée à 2 %, on pouvait justement engager ces travaux, c'est ce que les services ont fait. Ils ont étudié au niveau des finances et au niveau des travaux si on pouvait engager cette dépense sans augmenter de façon importante le coût des anneaux ou le coût des pontons. Ce qui a été fait à 2 %. L'augmentation ne dépassera pas de toute façon les 2 % pour les plaisanciers. Maintenant, le débat que j'ai eu avec certains plaisanciers qui se préoccupaient de cela, c'était de dire, oui, on paye toujours pour des équipements, comme le môle, qui servent à d'autres usagers que les plaisanciers. C'est vrai que quand un touriste veut se promener sur le môle, il va se promener dessus. C'est tout à fait exact. Maintenant, il y a à peu près le tiers des plaisanciers qui ne cotisent aux efforts d'investissement sur la ville que par leur cotisation au niveau des pontons. Ils utilisent aussi les routes, les équipements de la ville et pour cela ils ne payent pas non plus d'impôt. Ce n'est pas facile de dire que cette dépense n'est pas impactée à la ville, cette dépense sera impactée au port, souvent, la ville et le port se servent des mêmes aménagements. Maintenant, on avait la possibilité de le faire sur le budget du port parce que malgré tout c'est quand même un renforcement de l'équipement qui est disponible pour les plaisanciers. Nous avons préféré, plutôt que de différer cette dépense, affecter cet argent que nous avons d'ailleurs sur l'équilibre des finances du port de plaisance, à ces travaux-là de manière à le régler le plus tôt possible. On pourra toujours discuter de savoir si s'était légitime ou pas de le mettre sur le budget du port. Je pense que les gens qui n'ont pas de bateau et qui payent des impôts vont vous dire oui et que les gens qui ont des bateaux qui sont là vont vous dire non. C'est un débat qui est sans fin. Par contre, il fallait que nous prenions la décision des travaux. Et pour prendre la décision des travaux, mon seul souci a été de savoir si je pouvais trouver l'argent sans impacter de façon trop importante le tarif des plaisanciers. Ce qui est le cas. Nous restons à des tarifs relativement bas. Nous restons dans une augmentation de 2 %. Et nous aurons une cale qui sera remise en état sur les 2 années budgétaires.

M le Maire :

Merci M Calvarin.

Nous allons procéder au vote, si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Merci.

Le point suivant, organisation et rémunération de l'astreinte sociale, M Debuysse.

6	Action sociale : Organisation et rémunération de l'astreinte sociale
---	--

M Debusyer :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debusyer. Il n'y a pas d'observation ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Je sais que nous parlons d'action sociale, mais je vais vous reparler du centre social. C'est de votre responsabilité, M le Maire.
En juillet dernier, le centre social est passé en gestion associative. Une association « La balise » a été créée. La ville met 100 000 euros, le Conseil général beaucoup moins, 5 000 euros. Depuis, alors que je dois siéger en tant que membre du Conseil général, et il y a également dans la salle des représentants du conseil municipal qui doivent y siéger, cette réunion ne s'est pas réunie. Je ne sais pas ce qui se passe. Les bruits qui me reviennent sont assez problématiques. Je ne sais pas si cela vient du monde associatif, en tout cas de certaines associations ou d'autres choses. Il n'empêche que cela a des répercussions sur les gens qui font partie d'associations et qui en ont besoin. Je vous demande quand même d'être attentif et de faire en sorte que cela se passe le mieux possible.

M le Maire :
Alors, ce centre social c'est un partenariat. C'est un partenariat où la CAF est largement impliquée. Le directeur de la CAF est parti, il était tout d'abord à temps partiel et il est ensuite parti. Entre temps il n'y a eu personne et c'est vrai que l'association est tombée en désuétude. Nous en avons parlé hier soir au conseil d'administration du CCAS.
Pour le début d'année 2012, j'inviterai Nicole Le Thellec à reprendre contact avec la CAF pour s'engager d'une façon plus importante sur ce sujet. Je ne pense pas que les associations soient responsables de ce problème. Je pense que c'est d'abord un problème de gouvernance. Je pense que c'est d'abord la CAF qui est à priori responsable. Entre les bouleversements qu'il y a eu à l'intérieur de la CAF, avec une direction du Nord-Finistère et du Sud, des problèmes internes, mais c'est mon avis. Je ne voudrais pas me soustraire à ce que pourrait dire Nicole Le Thellec qui en sait davantage. Mais dès le début 2012, j'ose espérer que nous reviendrons sur ce centre social d'une manière un peu plus efficace et fonctionnelle.

Mme Dieterlé :
Je ne voulais pas aborder le sujet, nous le ferons sans doute plus tard, mais puisque Nicole en parle, je pense que si Nicole Le Thellec en sait plus que nous, ce n'est pas normal. Elle est sensée siéger au conseil d'administration au même titre que moi et Gaël. Elle n'est pas censée en savoir plus que nous. Je ne vous ai pas interrogé sur ce point-là parce que ce n'est pas une gestion municipale. La municipalité donne une subvention et contrôle, mais justement, ce qui me paraît un peu douteux, c'est que normalement, ce n'est pas du tout à la ville de faire le boulot. C'était effectivement à l'association, en concertation avec la CAF et les autres structures. Je pense qu'il faudra éclaircir cela un petit peu au prochain CA du CCAS. C'est vrai que si Nicole est très impliquée dedans et pas nous, ce n'est pas normal. J'ai relu les statuts, et nous y sommes au même niveau.

M le Maire :
C'est une association qui est en stand-by, sur ce que je peux savoir, mais maintenant je peux me tromper. Je pense qu'il faudra y revenir, je pense que nous faisons partie ensemble du CA du CCAS et que dès janvier c'est un sujet que nous devons aborder ensemble pour repartir sur de bonnes bases. D'après ce que je peux savoir, mais c'est très succinct, je pense que c'est un problème de CAF. Je peux me tromper mais je pense que c'est un problème de CAF.

Mme Le Meur Gaël :
Juste une précision parce que c'est moi qui ai lancé le sujet tout à l'heure, si je vous ai posé la question, c'est parce qu'en commission, a longuement été évoqué le travail de partenariat du CCAS et du centre social. C'est à cette occasion que j'ai demandé où on en était des projets du centre social qui en juin devait recruter un directeur qui précédemment n'était pas de la CAF mais des centres sociaux. Le problème est que la ville diminue sa participation financière et que la CAF diminue également sa participation financière, mais cela elle l'avait dit, ne serait-ce que fin juin début juillet. Je ne pense pas que la fusion entre les 2 CAF soit à l'origine de cela. Le problème est qu'il faut

accompagner, c'est une création d'association, c'est une transition et il me semble normal que les partenaires accompagnent, et ils sont plusieurs. Maintenant, ce que je ne comprends pas c'est la méthode, c'est-à-dire qu'effectivement comme peut le dire Dominique, on devrait être informé mais la méthode qui consiste à dire non je ne veux pas en parler, on en parlera plus tard, ce n'est pas acceptable.

M le Maire :

C'est un sujet qu'il faudra aborder au CCAS dans le cadre du conseil d'administration. Nous allons passer au vote. Nous parlons bien de la formalisation de l'astreinte sociale concernant le personnel du CCAS.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

2^{ème} point pour M Debuyser, il s'agit de 2 conventions pour l'association « Objectif emploi solidarité ».

7	Action sociale : Conventions avec l'association Objectif Emploi Solidarité
---	--

M Debuysen :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Debuysen. Vous avez certainement pris connaissance de ces 2 conventions pour la mise à disposition du local à Stang Coadigou et ensuite la convention concernant l'association sur ses activités et les moyens à mettre en place et surtout la participation de la ville et la valorisation de l'indemnité horaire. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Tout simplement pour vous dire que contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, nous allons voter pour. D'autant plus que le travail fait par cette association est assez remarquable, et en plus, elle fait assez régulièrement des bilans et on sait les résultats qui sont obtenus notamment au travers des retours à l'emploi des personnes concernées est assez intéressant.

M le Maire :

Merci.

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

M Nydell, pour une dénomination de voies.

8	Archives - patrimoine : Dénomination de voies
---	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ?
Non ?
Nous votons.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

M Nydell, pour la numérisation des registres de délibérations.

Conseil municipal du 14 décembre 2011

9	Archives - patrimoine : Numérisation des registres de délibérations et demande de subvention à la DRAC
---	--

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Nydell, nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

M Malléjacq pour une subvention exceptionnelle pour le secours populaire, nous sommes au point 10.

10	Education - jeunesse : Secours populaire - Subvention exceptionnelle
----	--

M Malléjacq :

(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Mallejacq, pour compléter ce que vous venez dire, Mme Ziegler m'avait interrogé à plusieurs reprises au conseil municipal concernant un local à mettre à disposition du secours populaire. Je voudrais lui confirmer que la ville de Concarneau a mis à disposition du secours populaire, 2 classes dans l'école du Lin. Cela représente 2 classes de 160 m² avec un local en sous-sol tout à fait acceptable pour entreposer du matériel ou des marchandises. Ils ont été ravis de ce que nous avons pu leur proposer, et je voulais vous en faire part.

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le point 11, M Nydell, avec une subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes de Lanriec concernant le Salon des arts qui a eu lieu à la ferme du Moros.

11	Culture : comité des fêtes de Lanriec - Salon des arts - Subvention exceptionnelle
----	--

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Nydell.

En somme, c'est un encouragement et c'est aussi une reconnaissance envers cette association du comité des fêtes de Lanriec qui réalise régulièrement au cours de l'année des animations.

Nous nous devons de les encourager en leur allouant cette subvention exceptionnelle.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Transfert de destinataire pour l'attribution de la subvention à l'association Revôport, M Nydell.

12	Culture : Rèvôport - transfert de destinataire pour l'attribution de subvention
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Nydell. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
C'est bien une subvention exceptionnelle qui vient en plus de ce qui sera versé en 2011 et 2012 ou pas ? C'est un transfert ?

M Nydell :
C'est la subvention de 2011 qui est transférée parce que l'association Revôport n'était pas créée.

Mme Ziegler :
D'accord.

M Nydell :
Du coup c'est un basculement comptable.

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Convention avec l'association 4'Ass & plus.

13	Culture : Convention avec l'association 4Ass et +
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ?
On peut passer au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Mme Lemonnier pour une demande de garantie d'emprunt pour l'OPH.

Conseil municipal du 14 décembre 2011

14	Moyens généraux - finances : OPH Quimper Cornouaille - Demande de garantie d'emprunt - 11 logements locatifs 21 rue Bayard (Ex bibliothèque rue Lapérouse)
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations sur cette garantie d'emprunt ?
Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Mme Lemonnier, le point 15, taxe d'habitation, abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides, modification apportée à la délibération n°2011-98 du 29 septembre 2011.

Conseil municipal du 14 décembre 2011

15	Moyens généraux - finances : Taxe d'habitation - Abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides - modificatif apporté à la délibération du 29 septembre 2011
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier.
Il n'y a pas de remarque ? Nous passons au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Mme Lemonnier, Musée de la pêche, versement anticipé de la subvention 2012.

Conseil municipal du 14 décembre 2011

16	Moyens généraux finances : Musée de la pêche - versement anticipé de la subvention 2012
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier, est-ce qu'il y a des interventions ?
Non ? Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Une subvention exceptionnelle pour la Croix-Rouge, Mme Lemonnier.

17	Action sociale : Croix-Rouge - subvention exceptionnelle
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci Mme Lemonnier.

C'est une subvention exceptionnelle qui est pour la bonne cause. Elle est renouvelée chaque année. Il me paraît logique pour les années futures que cette subvention exceptionnelle devienne une présentation récurrente sur la demande de la Croix-Rouge pour son dossier de demande de subvention.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Mme Lemonnier pour une DBM.

18	Moyens généraux - finances : Décisions budgétaires modificatives
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci. Je ne pense pas que l'on reprenne toutes les lignes de cette décision modificative. Si vous avez par contre des observations, nous sommes-là pour vous répondre dans la mesure du possible.

Mme Le Meur Gaël :
Deux points, j'en ai parlé tout à l'heure mais je n'ai pas eu de réponse. En quoi consiste l'enveloppe complémentaire pour les frais de mission de 9 000 euros ? Et le 2^{ème} point, c'est l'annulation du crédit de révision du PLU pour 50 000 euros. Cela veut dire que vous abandonnez l'idée de réviser le PLU, c'est une question.

Mme Lemonnier :
Il s'agit des frais de mission du personnel. Cela a débordé cette année, il y a eu plus de formations que l'année dernière.

Mme Le Meur Gaël :
9 000 euros ? Ce n'est pas pris sur le budget formation ?

Mme Lemonnier :
Disons que ces budgets-là ont débordé et nous faisons une écriture complémentaire.

Mme Le Meur Gaël :
Il y a enveloppe complémentaire pour la formation des agents pour 28 600 euros mais il y a après en dessous enveloppe complémentaire pour les frais de mission.

Mme Lemonnier :
Oui, qui est en rapport avec les formations. Ce sont les frais de déplacement.

M le Maire :
Ce sont des frais de déplacement pour les formations. Il y a un distinguo entre les deux.

Mme Le Meur Gaël :
D'accord, ok.

M le Maire :
Il s'agit de Mme Benoît, si vous voulez des informations complémentaires vous lui demanderez et elles vous les donnera.
En ce qui concerne le PLU, M Debuysse va vous répondre.

M Debuysse :
Non, la révision du PLU n'est pas abandonnée bien sûr, mais elle forcément retardée et pour plusieurs raisons.
Vous savez que nous souhaitons faire une révision du PLU pour tenir compte de la dimension développement durable et mode de déplacement. Mais il faut aussi le mettre en conformité avec le SCOT, le Grenelle de l'environnement 2 et aussi avec le PLH. Le SCOT et le DDO posent encore pour l'instant pas mal de problèmes aux élus de la communauté de communes, on ne peut pas dire que ce soit en voie de finalisation avant au moins 6 mois, voire plus. Il faut aussi tenir compte du plan global de déplacement qui vient juste de se finaliser. De toute façon, nous ne pouvons pas établir un plan local d'urbanisme sans avoir eu le « Porter à connaissance » de l'Etat. Le « Porter à connaissance » de l'Etat est arrivé il y a 6 mois et il est arrivé incomplet. Et c'est hier que nous avons reçu le « Porter à connaissance » final de l'Etat. Final pourquoi ? Parce que c'est la partie qui tient compte réellement des lois qui sont parues suite au Grenelle de l'environnement. Il n'y a qu'à partir de maintenant et encore en y allant doucement, puisque le nouveau PLH a été mis en chantier depuis hier aussi, par un premier bilan de l'ancien sur des questions comme comment allons nous faire le nouveau ? Tout cela il faut l'étudier. Et normalement en ce qui concerne le PLU nous devrions commencer à lancer les appels à candidature avant le mois de mai 2012, pour commencer à l'élaborer à partir de fin 2012.

M le Maire :

Merci M Debuyser. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

J'ai bien entendu tout ce que vous m'avez raconté mais je suis un peu étonnée parce que quand vous aviez annoncé la révision du PLU, ce n'était absolument pour ces raisons-là que vous souhaitiez le réviser.

M Debuyser :

Bien non, parce qu'il n'y avait pas les lois de Grenelle en ce temps-là.

Mme Le Meur Gaël :

J'ai bien compris, mais alors les raisons pour lesquelles vous souhaitiez à l'époque le réviser ne sont plus d'actualité ?

M Debuyser :

A cette époque, on voulait le réaliser....

Mme Le Meur Gaël :

Le réviser.

M Debuyser :

Vous savez qu'il y a eu 2 délibérations. Il y a une première qui a été faite par un adjoint en son temps et qui a été retoquée au contrôle de la légalité. La 2^{ème} délibération que nous avons prise était surtout pour mettre en valeur l'environnement de Concarneau, développement durable etc... Mais en ce temps-là, c'était le développement que nous pensions pas suffisant dans le PLU tel qu'il existait. Mais bien sûr n'existait pas encore le Grenelle de l'environnement qui est venu se rajouter. Maintenant nous sommes obligés de tenir compte en plus de tout cet ensemble-là.

Mme Le Meur Gaël :

Vous allez donc tenir compte aussi de ça et revenir à des modifications, je pense au terrain de la maison des seniors qui n'a plus lieu d'être. Vous allez refaire marche arrière ou là vous allez le laisser constructible ?

M Debuyser :

En ce qui concerne le terrain de la maison des seniors, la délibération est passée au conseil municipal. Il y a un recours, nous attendons le recours, et ensuite nous continuerons cette affaire.

Mme Le Meur Gaël :

Vous aviez dit que le projet était abandonné là où il était, c'est pour cela que vous avez dit en conseil de quartier que..... ce n'est pas le cas à priori.

M le Maire :

Bien, nous revenons à la DM ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Le Meur vous êtes pour ? Non ?

Mme Le Meur Gaël :

J'ai eu effectivement un petit mouvement de bras mais je l'ai rebaisé.

M le Maire :

Oui, par habitude.

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ? Certains ne votent pas ?

Merci.

Nous allons conclure par le tableau des décisions de M le Maire.

19	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire
----	---

M le Maire :

(lecture du rapport)

Ce n'est peut-être pas la peine que je le lise en entier.

Mme Dieterlé :

Je voulais juste vous poser une question à propos de cette Chapelle en Ville-Close. Il y avait une dénomination qui avait été donnée. Pendant pas mal d'années on ne l'appelait plus Chapelle de la Trinité, comme c'est une salle de spectacles cela ne se justifiait plus, elle s'appelait « Chap'l ». Maintenant, je vois que cette appellation est tombée en désuétude, et que l'on reparle de Chapelle de la Trinité. C'est vrai que pour une salle de spectacles, le fait d'avoir trouvé ce petit mot « La Chap'l », je trouvais que c'était bien.

M Nydell :

Oui, on va supprimer cela. C'est vrai qu'être à 3 dans une salle de spectacles ça ne fait pas grand monde. On va rectifier cela Dominique.

M le Maire :

Bien, ainsi vient s'achever ce conseil municipal qui a été difficile, je le reconnais. M Le Coz n'a pas eu la patience d'attendre la fin de ce conseil. Il m'avait présenté 3 questions diverses, je ne vais pas vous les lire. Je vais lui envoyer les réponses.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année sauf ceux que je verrais peut-être demain au conseil communautaire. Parce que nous devons nous revoir demain. Néanmoins, je vous souhaite de bonnes fêtes.

Mme Ziegler :

Je trouve l'attitude de Philippe Le Coz un peu désinvolte, il pose des questions et il ne reste pas jusqu'à la fin du conseil.

M le Maire :

Oui, mais c'est Philippe Le Coz.

M Besombes :

C'est « Le Cozien ».

La séance est levée à 00h35.